

JEUNESSE-DÉFENSE ÉGALITÉ DES CHANCES

À tous les jeunes, la défense offre des clés
pour les aider à construire leur vie



2013-2014



Avant de s'occuper de la jeunesse, il faut la comprendre et l'aimer.

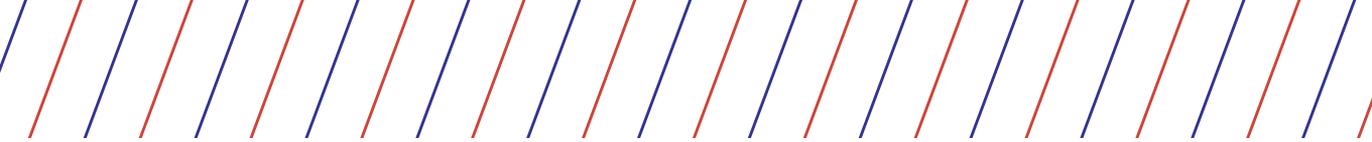
Jean de Lattre de Tassigny, maréchal de France





SOMMAIRE

• Éditorial du ministre de la Défense	6
• Présentation	8
• Des clés pour devenir des citoyens engagés et responsables	14
- Un « parcours de citoyenneté » en trois étapes	15
- Les engagements volontaires	20
- Une communication dédiée aux jeunes	22
- La Commission armées-jeunesse	25
• Des clés pour surmonter discriminations et inégalités	30
- Promouvoir L'égalité des chances dans la poursuite des études	31
- L'égalité des chances passe aussi par le savoir-être	36
- Offrir une deuxième chance	41
- Informer et conseiller	45
• Des clés pour bâtir un avenir professionnel	51
- Poursuivre des études supérieures	51
- Acquérir une expérience professionnelle	64
- Insertion sociale et cohésion nationale	70
• Conclusion	71



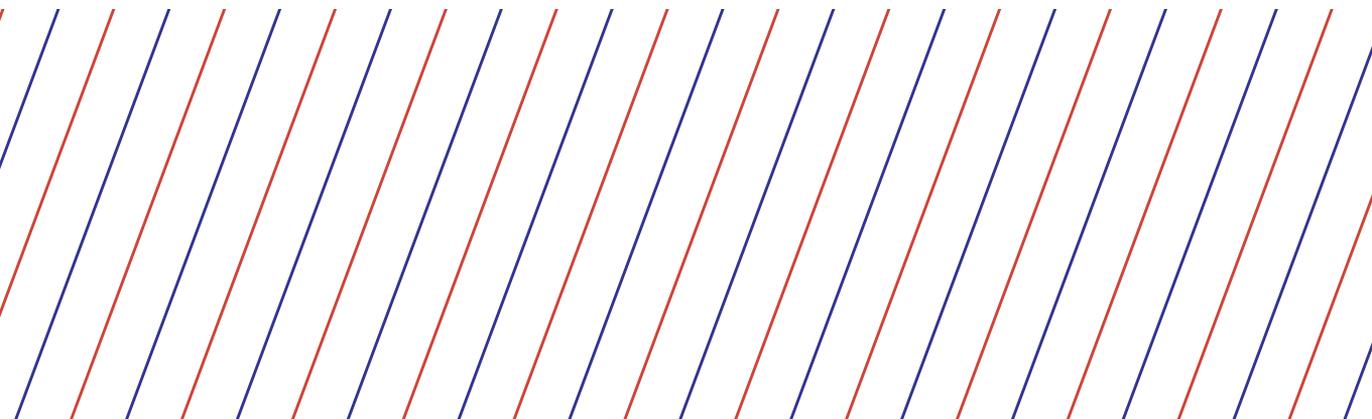
Lors de ses vœux à la jeunesse, le 23 janvier 2013, le Président de la République s'inscrivait dans la continuité d'un engagement pris durant la campagne présidentielle : « J'ai fait de la jeunesse la première priorité de mon quinquennat parce que j'ai considéré qu'aider la jeunesse, c'est donner un horizon à toute la société. » Parce que la jeunesse et la défense sont indissociables, le ministère s'engage dans cet axe d'effort du Gouvernement pour le faire réussir.

La défense a besoin du soutien de la Nation. Citoyens de demain, nos jeunes jouent ici un rôle essentiel, pour maintenir et renforcer la cohésion des armées et de la Nation. L'enseignement de défense commun permet ainsi aux collégiens et lycéens de comprendre les enjeux de notre politique, d'avoir connaissance des missions de nos armées et d'acquérir un esprit de défense. Début 2014, cet enseignement sera consolidé par la refonte des protocoles qui lient depuis 1982 la défense, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Pour la première fois, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sera associé à cette démarche.

La Journée défense et citoyenneté (JDC), moment unique d'échanges entre la communauté de défense et l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge, complète ce dispositif en rassemblant chaque année 750 000 jeunes filles et garçons. Depuis

la suspension du service national obligatoire, plus de dix millions de jeunes ont ainsi été familiarisés avec le contexte, les principes et missions de notre politique de défense. Mais la JDC, parce qu'elle s'adresse à tous, est aussi une formidable occasion de former toute une génération aux premiers secours. Elle permet également de mettre en place des outils de détection et d'assistance pour les jeunes qui connaissent des difficultés dans la maîtrise de la langue française. Ministre de la Défense, j'ai souhaité renforcer et redynamiser la JDC autour des enjeux de défense, dès le début de l'année 2014, pour améliorer encore son efficacité, tout en préservant sa cohérence.

Pour être à même de remplir leurs missions, les armées ont également besoin de compter de jeunes militaires dans leurs rangs. En recrutant chaque année 15 000 à 20 000 jeunes, d'horizons très divers et de tous niveaux d'étude, le ministère de la Défense demeure le premier recruteur public. Il offre en son sein de nombreuses possibilités professionnelles fondées sur des promotions au mérite et enrichies par des formations reconnues. Ainsi, la défense donne chaque année à ces jeunes l'opportunité de vivre une aventure humaine unique, qui les conduira parfois loin de France. Elle représente pour beaucoup une première expérience professionnelle, un apprentissage reconnu de savoir-faire et savoir-être.



La défense leur permet, par conséquent, de s'insérer durablement dans le monde du travail, dans l'armée comme ailleurs. En cela, la défense est aujourd'hui, comme elle l'était hier et comme elle le restera, un remarquable lieu d'ascension sociale, qui est ouvert à tous. Le métier de soldat n'est pas un métier ordinaire. C'est une vocation. Et derrière la diversité des spécialités, la communauté militaire se rassemble autour de valeurs structurantes : l'engagement au service de la collectivité, la confiance mutuelle, le dépassement de soi, la responsabilisation de chacun, le respect de l'autre, le refus de toute discrimination, l'exigence – et l'existence – d'une hiérarchie fondée uniquement sur le mérite et l'exemplarité.

Ces valeurs, la défense les transmet non seulement à ceux qu'elle recrute, mais également à l'ensemble des jeunes avec qui elle est en contact, notamment envers ceux qui éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans la société. Je pense à toutes les possibilités offertes par les lycées et les Grandes Écoles de la défense. Je pense aussi au Plan d'égalité des chances, qui concerne chaque année près de 30 000 jeunes, prioritairement issus de milieux ou de quartiers défavorisés, que ce soit dans le cadre des cadets, des tutorats ou encore de l'action des Réservistes

locaux à la jeunesse et à la citoyenneté. Je suis particulièrement attaché à cette démarche forte du ministère de la Défense, dont la volonté d'ouverture n'est plus à démontrer.

Dès ma prise de fonctions, compte tenu de la priorité définie par le chef de l'État, j'ai ainsi voulu dynamiser et mieux faire connaître la politique menée par le ministère de la Défense en faveur de la jeunesse. En juillet 2012, j'ai nommé un Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances, afin qu'il suive et apprécie l'ensemble des actions du ministère vers la jeunesse. Avec son équipe, il a conçu cette brochure destinée à présenter de façon exhaustive et cohérente l'ensemble de cette politique. Elle donnera à tous une image juste du lien solide, durable et nécessaire qui unit les jeunes Français à la défense de leur pays.



Jean-Yves Le Drian,
ministre de la Défense



Les jeunes et la défense : **des liens solides et en plein renouveau**

À la suite de la suspension de l'appel sous les drapeaux par la loi de 1997 réformant le service national, les liens entre la jeunesse et le monde de la défense sont restés forts : différents de ceux du passé, ils n'en sont pas moins aujourd'hui solides, divers et en plein renouveau.

Par nature en contact privilégié avec la jeunesse, la défense entretient un dialogue constant avec les autres organismes et institutions concernés par elle. Elle dispose depuis longtemps de personnel et d'outils adaptés aux problématiques de l'éducation comportementale, de la sensibilisation aux vertus



© CSN de Nice

Environ 750 000 jeunes participent chaque année à la Journée défense et citoyenneté.

citoyennes et de la formation technique, et possède sur le territoire national un réseau qui peut être mis au service de cette relation.

Deux de ces liens qui unissent la jeunesse et la défense sont bien connus du grand public : la Journée défense et citoyenneté (JDC) et le recrutement dans les armées.

La Journée défense et citoyenneté, qui a succédé en janvier 2011 à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), voit chaque année passer dans les centres du service national toute une classe d'âge, soit environ 750 000 filles et garçons âgés de 16 à 18 ans.

Quant au recrutement, très visible grâce aux campagnes publicitaires de qualité réalisées par les armées, il concerne de 15 000 à 20 000 jeunes par an, ce qui fait du ministère de la Défense le premier recruteur public de jeunes, de tous niveaux et de toutes origines.

La partie émergée de l'iceberg

Mais ces éléments ne sont que la partie émergée de l'iceberg de la relation jeunesse-défense. La Journée défense et citoyenneté est la troisième et dernière étape obligatoire du « parcours de citoyenneté » qui comprend, en amont, l'enseignement de défense à l'école et le recensement en mairie ou en ligne.

Par ailleurs, le ministère de la Défense s'est doté depuis 2007 d'un Plan égalité des chances (PEC), dont bénéficient chaque année quelque 30 000 jeunes, prioritairement issus des quartiers défavorisés et des établissements d'enseignement prioritaires. Un plan dont l'objectif premier, conformément à la mission sociale traditionnelle des armées, est une main tendue vers ceux qui en ont besoin, sans visée de recrutement.

Pour ce qui est des études supérieures et de l'entrée dans la vie professionnelle, chacun connaît les prestigieuses Grandes Écoles de la défense (GED), dont les élèves défilent sur les Champs-Élysées chaque 14 juillet. Mais cela ne doit pas faire oublier, d'une part, que la défense irrigue aussi l'enseignement supérieur à travers de nombreuses filières et des partenariats avec d'autres grandes écoles et, d'autre part, qu'elle offre aux jeunes peu ou pas diplômés qu'elle recrute une formation solide et des possibilités d'ascension sociale et de reconversion qui leur permettront, à l'issue de leur contrat, une réinsertion réussie dans la vie civile. La communauté de défense demeure ainsi un symbole fort et pérenne de réussite et d'égalité des chances pour tous ceux, civils et militaires, qui ont choisi de rejoindre ses rangs.

Les interactions entre la jeunesse et le monde de la défense sont donc extraordinairement nombreuses et variées. Cette plaquette a pour objectif de les présenter, afin que tous ceux qui sont concernés par les problématiques liées à la jeunesse et à son avenir – à commencer par les intéressés eux-mêmes – puissent mieux les connaître et les apprécier.

Un tout complémentaire et cohérent

Pour diverses qu'elles soient, ces actions forment un tout complémentaire et cohérent. Cette diversité, cette complémentarité et cette cohérence peuvent être rassemblées en une phrase : « À tous les jeunes, quels qu'ils soient, à toutes les étapes de leur vie scolaire, universitaire ou professionnelle, la défense offre des clés pour les aider à construire leur vie, en leur permettant de devenir des citoyens libres et capables d'engagement, de surmonter discriminations et inégalités et de bâtir leur avenir professionnel. »

Une dynamique relancée

Depuis 2012, désireux de mettre en œuvre la priorité du Président de la République et du Gouvernement en faveur des jeunes, le ministère de la Défense a entrepris de redéfinir, de renouveler et de redynamiser plusieurs des dispositifs concernés par le lien entre la jeunesse et la défense.

- *Le protocole de 2007 entre les ministères de la Défense, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera rénové et élargi au ministère de l'Agriculture, afin de prendre en compte les 170 000 élèves de l'enseignement agricole. Le texte commun marquera la volonté des ministères concernés de fédérer les actions entreprises dans les domaines concernés par le protocole en matière d'éducation, de formation, d'enseignement supérieur et de recherche.*

- *La Journée défense et citoyenneté (JDC) doit être recentrée sur la défense : son déroulé et ses outils pédagogiques sont en cours de renouvellement et de modernisation, à la demande du Ministre, par la Direction du service national (DSN) qui en a la charge.*

- *Le Plan égalité des chances connaît une dynamique nouvelle, certains de ses dispositifs s'inscrivant désormais dans une démarche interministérielle. Par exemple, l'action des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) est prise en compte dans la Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, signée en juillet 2013 par le ministre de la Défense, le ministre délégué chargé des Anciens Combattants et le ministre délégué chargé de la Ville.*

Ce qui donne en version condensée la formule qui figure en couverture de cet ouvrage :

« À tous les jeunes, la défense offre des clés pour les aider à construire leur vie ».

Tous les jeunes sont concernés. Quels que soient leur milieu social, leur origine, leur sexe ou leur niveau scolaire ; la défense offre à tous des clés. Enfin, l'expression « construire leur vie » englobe de nombreux aspects de l'existence, les aspects matériels et professionnels, mais aussi l'acquisition de repères et de valeurs favorisant une insertion réelle et durable dans la vie sociale et citoyenne.

Résumant l'ensemble des liens entre la jeunesse et la défense, cette formule détermine les trois grandes parties de ce document, telles qu'elles figurent dans les pages qui suivent :

- des clés pour aider les jeunes à devenir des citoyens engagés et responsables ;
- des clés pour aider les jeunes à surmonter discriminations et inégalités ;
- des clés pour aider les jeunes à bâtir leur avenir professionnel.

1) Des clés pour aider les jeunes à devenir des citoyens engagés et responsables

Dans cette première partie est d'abord rappelé ce qu'est le parcours de citoyenneté, instauré par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, qui comporte l'enseignement de défense, puis le recensement, et enfin la Journée défense et citoyenneté.

Les engagements volontaires possibles, civils ou militaires, y sont également présentés : périodes militaires, réserves et volontariats prévus par le Code du Service national (service civique, volontariat dans les armées, volontariat international, volontariat pour l'insertion).

L'accès à une vraie citoyenneté passe aussi par l'information : pour expliquer aux jeunes le monde



© CCH Hadjiagop / SIRPAT IDF

L'esprit de défense passe par le devoir de mémoire et la transmission entre générations.

dans lequel ils vivent, la nécessité, les missions et les moyens de la défense et des armées, le ministère a développé ces dernières années, par l'intermédiaire de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) une politique d'information et d'échanges qui leur est spécialement dédiée.

Figure également dans cette première partie l'action de la Commission armées-jeunesse (CAJ), centre d'études, de réflexion et espace de rencontres et de dialogue, ayant pour objectifs de favoriser la connaissance mutuelle entre les jeunes et les armées et de développer l'esprit de défense et la citoyenneté. La CAJ gère également d'autres actions concrètes, tels les stages, le prix Armées-Jeunesse, etc.

2) Des clés pour aider les jeunes à surmonter discriminations et inégalités

Cette deuxième partie est essentiellement consacrée à la présentation du Plan égalité des chances (PEC). Depuis 2007, le ministère de la Défense a en effet structuré, au sein de ce plan, neuf actions en faveur de la cohésion nationale et de la mixité sociale.

Destiné à des jeunes de milieu défavorisé, le PEC permet notamment de les aider directement dans

leurs études (tutorat, lycées de la défense jusqu'au baccalauréat, classes « passerelles » entre la terminale et les classes préparatoires aux grandes écoles), et de leur faire découvrir le monde de la défense (classes de défense et de sécurité globales, cadets, périodes militaires, stages découverte en classe de 3^e, stages conventionnés en cours d'études), leur offrant ainsi de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives.

La mission d'animation, d'information et de sensibilisation conduite par les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) a pour objectif, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les zones d'éducation prioritaire, de faire connaître directement aux jeunes concernés les possibilités du Plan égalité des chances. Des partenariats avec des associations permettent également de leur proposer des activités sportives, ludiques ou culturelles.

Pour les jeunes qui rencontrent de réelles difficultés scolaires, voire sont en situation de « décrochage », la détection des difficultés de lecture lors de la Journée défense et citoyenneté permet de les orienter, avec leur accord, vers des structures adaptées : missions locales d'insertion, plates-formes de suivi, centres EPiDe, Service militaire adapté (SMA) pour les jeunes ultramarins. La plupart de ces dispositifs compensent, dans le cadre des moyens et des missions du ministère, les discriminations ou les inégalités que peuvent ressentir de nombreux jeunes. Ils forment un ensemble cohérent, qui vise à leur redonner un véritable espoir et à les convaincre de ne pas brider leurs ambitions en raison de leur origine, de leur nom ou de leur lieu d'habitation. En ce sens, ils concourent à restaurer, pour ceux qui en ont besoin, une véritable égalité des chances. Quant aux actions du PEC ouvertes à l'ensemble des jeunes (stages, périodes militaires, cadets), elles participent, en regroupant des jeunes d'origines diverses, à la mixité sociale, au « mieux vivre ensemble » et au renforcement de la cohésion nationale.



Redonner espérance et ambition aux jeunes venus de milieux ou de quartiers défavorisés.

3) Des clés pour aider les jeunes à bâtir leur avenir professionnel

Dans cette troisième partie sont exposées les possibilités qu'offre la défense à ceux qui suivent un cursus universitaire, d'une part, et à ceux qui sont intéressés par une première expérience professionnelle dans les armées, d'autre part. Plusieurs options sont destinées à ceux qui poursuivent des études supérieures. Ils peuvent ainsi préparer les concours d'entrée aux Grandes Écoles de la défense, *via* les classes préparatoires des lycées de la défense. Ils peuvent aussi être attirés par les enseignements consacrés aux études de défense qui se développent dans les établissements d'enseignement supérieur. De nombreuses conventions passées avec des écoles ou organismes de défense permettent aux étudiants de s'initier aux problématiques stratégiques et

militaires. Enfin, des étudiants de tous niveaux peuvent bénéficier de stages conventionnés au sein du ministère et des forces armées. Pour les jeunes tentés par une expérience professionnelle dans les armées, le ministère de la Défense s'est pourvu d'un système complet et cohérent de gestion des carrières, depuis l'engagement jusqu'à la reconversion dans le civil. Dans ce système, fondé sur le principe de l'avancement au mérite, formations initiale et continue concourent à promouvoir les militaires et agents civils dans de véritables parcours de réussite.

Lorsqu'ils quittent l'armée à la fin de leur contrat, Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la défense, accompagne de façon individualisée leur recherche d'emploi – public ou privé – dans le civil, avec un taux de réinsertion particulièrement élevé.

Une mission essentielle

En accompagnant ainsi les jeunes dans la construction autonome de leur existence, le ministère de la Défense et les armées remplissent une mission essentielle : le maintien et le renforcement du lien qui unit la Nation et son armée, lien qui passe nécessairement par la jeunesse, tant il est vrai que les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) 2013 souligne à plusieurs reprises l'importance de cette mission :

« L'esprit de défense, au sens le plus large du terme, est à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale. Il est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin » (LBDSN, introduction, page 12).

« L'adhésion de la Nation aux politiques mises en œuvre dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale est indispensable pour justifier les efforts que celles-ci impliquent. De même, le recrutement, la reconnaissance du métier des armes, le soutien de la population à l'action des forces ainsi que la capacité de résilience face à une crise dépendent en grande partie de la vigueur du lien qui unit ces forces à la société française. Le maintien et le développement, chez nos concitoyens, de l'esprit de défense et de sécurité, manifestation d'une volonté collective assise sur la cohésion de la Nation, sont donc une priorité » (LBDSN, page 122).

Un Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC)

Afin d'animer, de développer et de mieux faire connaître les actions de son ministère en faveur de la jeunesse, le ministre de la Défense a créé un poste de Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC).

Le DMJEC, précise son mandat, « coordonne les actions de l'ensemble du ministère vers la jeunesse. Sa fonction s'applique à toutes les actions du ministère au profit de la jeunesse, en particulier celles conduites au titre du Plan égalité des chances ou de la politique mémorielle et éducative », en liaison avec les directions et services concernés.

Le DMJEC dispose d'un adjoint, également secrétaire général de la Commission armées-jeunesse, et d'une équipe comprenant un chef de cabinet, les deux chargés de mission du Plan égalité des chances, le coordonnateur national des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, le correspondant national des réserves pour les actions jeunesse et égalité des chances et un chargé de mission études et partenariats.

Par arrêté en date du 26 juillet 2012, monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a nommé monsieur Gérard Gachet Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances.



PARTIE 1



1. La défense offre aux jeunes **des clés** pour devenir des **citoyens engagés** et **responsables**

Devenir citoyen, c'est accéder à un statut, propre à chaque nation, avec ses droits et ses devoirs. Connaître les principales règles qui régissent notre société et les appliquer sont les prérequis d'une bonne intégration. Libre d'évoluer dans la limite de ces règles, tout citoyen peut aussi participer à leur élaboration, les contester légalement et chercher à les faire évoluer, se mettre au service de la collectivité, s'engager dans le fonctionnement de la société. Pour que les jeunes puissent s'intégrer dans ce modèle sociétal, que ce soit pour y adhérer ou pour le modifier, il est nécessaire de les aider à devenir pleinement des citoyens libres et capables d'engagement. Le ministère de la Défense y contribue par des initiatives directes d'une part et d'autre part en s'associant à des actions impliquant d'autres ministères, notamment celui de l'Éducation nationale.

Un « parcours de citoyenneté » en trois étapes

Depuis la loi du 28 octobre 1997¹ suspendant le service militaire, la formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose sur un « parcours de citoyenneté ».

Ce dernier comporte trois étapes obligatoires au cours desquelles interviennent successivement l'éducation nationale, les mairies et la défense :

- l'enseignement de défense ;
- le recensement ;
- la Journée défense et citoyenneté (JDC).

• **L'enseignement de défense**

Cet enseignement obligatoire relève de la responsabilité de l'éducation nationale et s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré.

Dispensé au collège et au lycée, l'enseignement de défense est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire (loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école n° 2005-380 du 23 avril 2005). En sensibilisant les jeunes à leur devoir de défense, il participe au renforcement du lien armée-Nation.

Il s'effectue de deux manières :

- des enseignements particuliers, dans le cadre notamment des programmes d'éducation civique, qui répondent au besoin d'information et d'expression des élèves en donnant du sens au « devoir de défense » ;

1- Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, publiée au JO du 8 novembre 1997.



©Armée de Terre / CCH Jean-Baptiste Tabone

Sensibiliser les futurs citoyens au devoir de défense.

- des enseignements généraux qui permettent de comprendre les enjeux comme l'évolution du contexte de la politique de défense et de donner un contenu à « l'esprit de défense ».

C'est ainsi que les programmes d'histoire, géographie et instruction civique de 3^e ont été conçus de façon coordonnée, avec l'étude des deux guerres mondiales et de la guerre froide, complétée par une séquence de 8 heures en éducation civique consacrée à la défense. Au lycée, la classe de 1^{re} revient sur les deux conflits mondiaux et sur les conflits contemporains, tandis qu'un quart du programme d'éducation civique, juridique et sociale est consacré à la défense.

Pour améliorer et développer l'enseignement de défense, la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), organisme du Secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère de la Défense, conduit de nombreuses initiatives en partenariat avec l'éducation nationale. Elle y contribue par la mise à disposition de ressources pédagogiques ou par des contributions financières à des projets pédagogiques mis en œuvre par les établissements et centrés sur l'éducation à la défense ainsi que sur la mémoire des conflits contemporains.

De plus, en participant à l'animation du réseau des « Trinômes académiques »², la DMPA contribue à la sensibilisation et à la formation des enseignants aux questions de défense, action essentielle pour que l'enseignement de défense soit une réalité harmonisée dans tous les établissements.

Dans le même ordre d'esprit, la DMPA est chargée de promouvoir, en particulier auprès des jeunes, la politique publique de mémoire, contribuant ainsi au renforcement de l'esprit de défense et du lien armée-Nation.

Enfin, choisis parmi le personnel – notamment enseignant – des collèges et lycées, les « relais défense » assurent le lien entre les deux communautés. Chargés de diffuser la culture de défense, ils informent et conseillent les chefs d'établissement et les professeurs pour impulser des projets en partenariat : classes de défense et sécurité globales, ouverture sociale des lycées de la défense, tutorat, stages, centres cadets, etc. (*lire en fin de partie 2 : des clés pour surmonter inégalités et discriminations*).

2. Les « Trinômes académiques » sont des structures de concertation au niveau académique réunissant le recteur, l'autorité militaire territoriale et le président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN).

Les protocoles Défense – Éducation nationale – Enseignement supérieur

Depuis 1982, des protocoles signés entre les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale régissent la collaboration entre les deux institutions. Le dernier, datant du 31 janvier 2007, associait pour la première fois l'enseignement supérieur (alors rattaché à l'éducation nationale). Depuis sa signature, un accord spécifique a été conclu le 20 avril 2012 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de nouveau autonome. Le 11 mars 2012, François Hollande, alors candidat à la Présidence de la République, avait annoncé, s'il était élu, le lancement d'un nouveau protocole pour promouvoir l'esprit de défense et l'égalité des chances chez les enseignants et les jeunes. Ce nouveau texte, concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, et élargi pour la première fois à l'enseignement agricole, est en cours d'élaboration et devrait être signé au cours du premier semestre 2014.

Des acquis bien réels...

- Les programmes d'histoire-géographie-éducation civique ont été rénovés en tenant compte de l'objectif d'enseignement de défense, le « parcours de citoyenneté » étant désormais conçu comme un continuum, de l'école primaire à l'université. Dans cette logique, l'Inspection générale de l'éducation nationale a piloté un groupe pluridisciplinaire pour repérer toutes les « entrées défense » possibles dans les programmes et proposer des ressources documentaires libres d'utilisation (texte, image, son, audiovisuel). Ces ressources sont disponibles sur les sites internet Educadef (ministère de la Défense) et Éduscol (ministère de l'Éducation nationale).

- Le champ de cet enseignement s'est étendu, même si la dimension militaire en reste évidemment le cœur, de la défense des populations et du territoire à la sécurité nationale « globale », incluant notamment les aspects de guerre économique.

- Les Trinômes académiques ont développé et professionnalisé leur action de formation des professionnels de l'éducation (majoritairement des enseignants), laquelle a touché, en 2012, 15 000 agents et 470 000 élèves. Le croisement des réseaux et la recherche systématique de synergies expliquent un succès qui contribue à tisser du lien social et à renforcer la cohésion nationale.

... à consolider au sein du nouveau protocole

- Contribuer à une prise de conscience de la société et de la jeunesse, préparer nos futurs responsables politiques, économiques, sociaux, culturels, en suggérant une approche systématique des réalités économiques et industrielles sous l'angle de la sécurité et de la défense.

- Construire un soutien conscient et informé de l'action des armées.

- Renforcer auprès du grand public la notoriété du parcours de citoyenneté et du travail des Trinômes académiques.

- Créer un terrain favorable à une participation active et volontaire à l'esprit de défense et au devoir de résilience, celle-ci ayant été définie par le Livre blanc de 2008 (page 64) comme « la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement ».

• **Le recensement**

Premier véritable engagement citoyen personnel, le recensement concerne tous les jeunes Français, filles et garçons. Il doit être effectué dans les trois mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans.

Le recensement s'effectue généralement dans la mairie du lieu de résidence, mais de plus en plus de communes permettent désormais une démarche en ligne par l'intermédiaire du site internet *mon.service-public.fr*. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales. Elles sont transmises par les mairies à la Direction du service national (DSN) qui établit les convocations pour la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...). Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la JDC qui est exigé, y compris pour le permis de conduire.

• **La Journée défense et citoyenneté (JDC)**

Occasion unique de rencontre entre l'ensemble d'une classe d'âge et son armée, la Journée défense et citoyenneté, issue de la réforme en 2011 de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), concerne chaque année quelque 750 000 jeunes garçons et filles, qui sont reçus de septembre à juillet dans l'un des 250 sites de la Direction du service national, organisatrice de cette journée.

Par son caractère universel, la JDC rappelle à chaque jeune Français ses devoirs et responsabilités dans la société et le prépare à devenir un « citoyen acteur ». Cette dernière étape du parcours de citoyenneté est le seul lien institutionnel qui subsiste aujourd'hui entre les jeunes et la communauté de défense.

L'objectif de cette journée est d'abord d'exposer à ces futurs citoyens le contexte, les principes et les missions de notre défense pour mieux leur faire comprendre et partager la légitimité de l'action menée par la France dans ce domaine et l'importance des moyens qu'elle y consacre. En leur expliquant les grands enjeux de la défense, elle leur permet aussi de mieux appréhender les valeurs à l'origine de la vocation et de l'engagement des militaires au service de leurs concitoyens.

Mais la JDC, parce qu'elle s'adresse à tous, est aussi le premier vecteur d'information des jeunes sur la défense et les armées. Outre la découverte des métiers de la défense, qui peut constituer pour certains le point de départ d'un projet professionnel, l'accent est mis sur l'importance de la réserve et sa

complémentarité avec l'armée d'active.

Au-delà du seul cadre de la défense, cette journée est par ailleurs l'occasion d'aborder les différentes obligations, formes de solidarité (don du sang, sécurité routière...) ou menaces concernant notre collectivité. En apprenant par exemple aux jeunes les gestes de premiers secours, la JDC apporte une réponse concrète à un enjeu de solidarité et de santé publique.

Enfin, répondant à un véritable enjeu de cohésion sociale, la JDC est un outil de détection et d'assistance des « décrocheurs ». Les tests de maîtrise de la langue





© J.-J. Chatard © Dicod

La JDC permet d'exposer aux jeunes le contexte, les principes et les moyens de notre défense.

française, réalisés au cours de la JDC et conçus par le ministère de l'Éducation nationale, participent au dépistage des jeunes en difficulté de lecture. Ceux qui sont déscolarisés se voient proposer un rendez-vous avec un des dispositifs d'insertion³ existants (mission locale d'insertion ou autre), ceux qui sont toujours scolarisés sont signalés à leur établissement.

La Journée défense et citoyenneté est donc un temps d'échange fondamental entre la communauté de défense et les jeunes. Le ministre de la Défense a souhaité qu'un travail soit réalisé par la Direction du service national afin de la recentrer autour des thématiques de défense qui lui sont propres et d'en améliorer toujours plus l'efficacité. En 2014, le ministère proposera ainsi une JDC rénovée, aux outils pédagogiques modernisés.

• **Pour aller plus loin.....**

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), établissement public administratif placé sous la tutelle du Premier ministre, développe des formations spécifiques à l'intention des jeunes, étudiants ou actifs, afin de les sensibiliser aux grands enjeux et défis de défense et de sécurité.

- Les séminaires IHEDN-Jeunes, au nombre de quatre par an, sont organisés en Île-de-France et en province et regroupent chacun environ 80 jeunes de niveau bac ou plus. Durant une semaine, ces jeunes, issus des universités et grandes écoles ou de la vie professionnelle, se familiarisent avec les problèmes de défense et de sécurité à travers des conférences-débats, des

3. 10,2 % des jeunes ont été détectés en difficulté de lecture par les Centres du service national (CSN) en 2012. Au cours de la même année, les CSN ont transmis aux plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs les coordonnées de 33 700 jeunes déscolarisés, soit 4,5 % des présents à la JDC.



Les réservistes opérationnels constituent un réservoir de forces indispensables aux armées.

travaux de comités et des visites. Ces séminaires sont organisés sur le principe de l'internat pour favoriser la cohésion.

- Le séminaire « Cohésion nationale et citoyenneté » vise à susciter une réflexion et des échanges sur les questions de citoyenneté et de diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation. Il s'adresse tout particulièrement aux jeunes cadres du monde associatif, des secteurs privé et public ainsi qu'aux jeunes élus qui exercent des responsabilités dans les quartiers d'Île-de-France. Il est organisé chaque année sur cinq jours à Paris, à l'École militaire.

De nombreux engagements volontaires possibles

À quiconque souhaite prendre une part active au fonctionnement de notre société, celle-ci doit pouvoir offrir des possibilités diverses d'engagement, adaptées à ses motivations, ses convictions, ses envies. En ce qui concerne le secteur de la défense, outre les périodes militaires, courts séjours de découverte des métiers dans certaines unités, détaillées plus loin, il est possible de s'engager, au sens de l'engagement citoyen, pour des durées plus longues, que ce soit sous statut militaire ou en tant que civil.

Les engagements sous statut militaire

• **Le volontariat**

À distinguer de l'engagement, qui caractérise le recrutement des soldats professionnels, le volontariat dans les armées et dans la Gendarmerie nationale recouvre une notion et un statut particuliers. Le dispositif est identique dans les trois armées, dans la Gendarmerie nationale et dans les services du ministère. Il s'adresse aux garçons et filles de 18 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté et satisfont aux conditions d'aptitude médicale. La durée initiale de contrat proposée est d'une année, renouvelable jusqu'au maximum cumulé de 5 ans.

Deux niveaux d'intégration sont possibles : les jeunes peu ou pas diplômés peuvent souscrire un contrat sous statut de militaire du rang volontaire, ceux qui justifient d'un niveau supérieur (bac+2 à bac+5) accèdent au sous-statut d'officier volontaire aspirant⁴.

Affectés dans une unité, les jeunes volontaires suivent une formation initiale destinée à les intégrer dans la communauté militaire et à leur donner les compléments de qualification nécessaires au premier emploi auquel ils aspirent.

Quelle que soit la durée de l'engagement choisie, le volontariat est souvent une première expérience professionnelle, marquée par l'acquisition de compétences et d'un savoir-être reconnus et appréciés des futurs employeurs. Mieux armé pour un retour à la vie civile, le volontaire peut aussi se porter candidat pour continuer à servir au sein des armées, en signant un contrat plus long qui lui permettra, s'il le souhaite, de saisir toutes les opportunités de progression.

En 2012, environ 2 500 volontaires servaient au sein

des armées et services, dont 2 000 recrutés cette même année⁵. Et environ 13 000 servaient au sein de la Gendarmerie nationale sur l'ensemble du territoire.

• **La réserve opérationnelle**

La réserve opérationnelle est une autre forme d'engagement à la disposition de la jeunesse. Elle est accessible à tous, en particulier aux jeunes qui souhaitent participer durablement à la défense du pays, en tant que militaires, sans pour autant en faire leur métier. Servant sous l'uniforme, les réservistes opérationnels constituent un réservoir de forces indispensables au fonctionnement des armées, qui les emploient sur le terrain (par exemple dans le cadre de l'opération Vigipirate) ou en état-major. L'affectation en opération extérieure reste toutefois exceptionnelle. Les réservistes peuvent également servir sous l'uniforme de la Gendarmerie nationale dans des missions de sécurité intérieure.

Les armées recrutent en flux permanent des réservistes opérationnels. Tous les Français, filles et garçons, âgés d'au moins 17 ans, peuvent souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR) à condition d'avoir effectué leur JDC et de satisfaire aux critères médicaux.

En 2012, plus de 56 000 personnes étaient titulaires d'un ESR. Elles ont effectué en moyenne 21 jours de présence dans les armées et la Gendarmerie nationale⁶.

Les engagements civils

• **La réserve citoyenne**

La réserve citoyenne et la réserve opérationnelle sont les deux composantes de la réserve militaire.

4. La Direction générale de l'armement (DGA) ne recrute toutefois que des volontaires aspirants dits « volontaires de haut niveau ».

5. Source : DRH-MD – *Bilan social* 2012.

6. Source : DRH-MD – *Bilan social* 2012.

Toutefois, la réserve citoyenne est une forme d'engagement très différente. Il s'agit d'un réseau de bénévoles qui n'obéissent pas au statut militaire. Leur rôle est centré sur le développement du lien armée-Nation. Dans ce cadre, les réservistes citoyens sont de puissants relais vers la société civile auprès de laquelle ils entretiennent l'esprit de défense, contribuant ainsi à la capacité de résilience du pays et à la cohésion nationale.

Chaque réserviste citoyen est rattaché à l'une des trois armées ou à la Gendarmerie nationale, à laquelle il apporte son expertise dans des domaines non opérationnels et parfois son soutien dans des actions spécifiques. Tel est le cas des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC), qui ont pour mission de promouvoir le Plan égalité des chances du ministère de la Défense dans les quartiers défavorisés (*lire en deuxième partie*).

Bien que ce dispositif s'adresse plutôt à des personnes possédant déjà une expérience professionnelle et un réseau relationnel, il offre la possibilité aux jeunes intéressés par les questions de défense et de sécurité nationales de marquer leur engagement auprès de leur armée de rattachement.

En 2012, le nombre de réservistes citoyens s'élevait à 3 000.

• **Le service civique**

Le service civique offre des possibilités d'engagement au service de l'intérêt général dans de nombreux domaines. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, il n'exige pas de diplôme et permet de percevoir une indemnité⁷. La période d'engagement varie de 6 à 12 mois avec, le cas échéant, un aménagement qui la rend compatible avec la poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

En 2012, le ministère de la Défense a apporté au service civique une première contribution en accueillant 27 jeunes volontaires pendant une durée de 6 mois. Les postes proposés au sein des centres de la Direction du service national (DSN) consistaient à prolonger les actions conduites au cours de la JDC en assurant le suivi des jeunes identifiés en difficulté de lecture et en accompagnant les décrocheurs scolaires vers les organismes adaptés. L'expérience, concluante, a été reconduite en 2013.

Parlons Défense : une communication dédiée aux jeunes



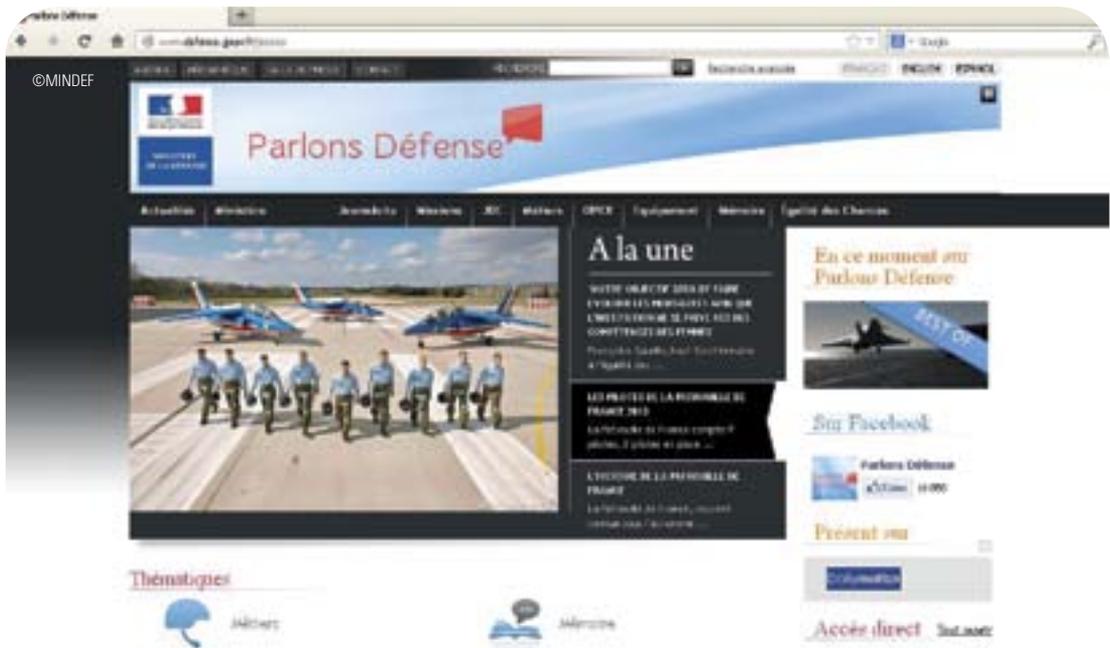
En matière de diffusion de l'information, la jeunesse constitue pour le ministère de la Défense une population stratégique, et ce pour au moins deux raisons :

- les jeunes doivent être pleinement associés au maintien de l'esprit de défense dans la société, qui sans eux est voué à disparaître ;
- un recrutement de qualité passe par la nécessité de leur délivrer une information complète et attractive sur les métiers de la défense.

Depuis janvier 2011, consciente de l'importance prise au sein de cette population par les réseaux sociaux, la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD), qui anime et coordonne l'ensemble de la communication du ministère, a décidé, en concertation avec toutes les entités du ministère concernées par la jeunesse, de lancer le dispositif Parlons Défense, avec pour objectifs de :

- mieux faire connaître les missions et les actions du ministère, notamment des armées ;

7. A la date de rédaction, le montant de l'indemnité nette mensuelle est de 573 euros.



Sur le site du ministère comme sur les réseaux sociaux, la défense échange avec les jeunes.

- constituer une référence auprès des jeunes sur les questions de défense ;
 - promouvoir une communication moins formelle que dans les outils traditionnels d'information de la défense en utilisant un style pédagogique adapté, y compris sur des sujets souvent complexes, sensibles et techniques ;
 - s'adresser d'abord aux « ambassadeurs » de la défense, c'est-à-dire les jeunes déjà intéressés, voire passionnés et convaincus, pour ensuite élargir l'information en direction des non-initiés, grâce au phénomène de « viralité » de l'information propre aux réseaux sociaux.
- Le dispositif Parlons Défense s'articule autour de deux espaces complémentaires : un sous-site internet et une page Facebook.

• **Le site internet Parlons Défense**
 Disponible depuis le site internet du ministère de la Défense (www.defense.gouv.fr), via une entrée par le profil « jeune », le sous-site Parlons Défense a été développé en fonction des codes graphiques et éditoriaux des jeunes, tout en restant cohérent avec la charte graphique du site.
 Fonctionnant comme un portail grâce à la mise en exergue de nombreux liens thématiques vers les sites des armées et des grands organismes dépendant du ministère, il propose des dossiers pédagogiques. Huit rubriques ont été développées pour répondre aux principales attentes des jeunes : l'actualité, les missions, la Journée défense et citoyenneté, les métiers de la défense, les opérations extérieures, l'équipement, la mémoire et l'égalité des chances.

• **La page Facebook Parlons Défense**

Cette page a été conçue comme un espace miroir du sous-site Parlons Défense. L'un de ses premiers objectifs a été de créer un espace de dialogue entre les jeunes et l'institution. Ainsi les « amis » de la page ont-ils la possibilité non seulement de commenter les informations mises à leur disposition, mais aussi de contribuer directement à l'animation de la page. Élodie, animatrice virtuelle de l'espace, est chargée de modérer *a posteriori* les commentaires postés.

Une thématique différente est abordée toutes les deux ou trois semaines. Ainsi ont déjà été traités, en liaison avec les entités et services concernés (liste non exhaustive) :

- les métiers de la défense ;
- les missions de la défense ;
- les opérations extérieures ;
- les missions sur le sol national ;
- le Plan égalité des chances ;
- les équipements ;
- la mémoire ;
- le cinéma et la défense ;
- l'Europe de la défense ;
- les forces spéciales ;
- la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne ;
- la cyberdéfense...

De plus, les équipes de la DICoD s'attachent à créer des passages entre le virtuel et le réel grâce à :

- des quizz développés sur la page Facebook, visant à interroger la communauté sur l'ensemble des thèmes abordés tout au long de l'année, et

récompensés par des lots permettant de découvrir concrètement le monde de la défense, par exemple en embarquant à bord d'un avion ou d'un bâtiment de la Marine nationale ;

- la présentation du dispositif Parlons Défense lors de salons comme ceux du Bourget ou de l'Éducation, où l'équipe projet peut rencontrer directement les jeunes intéressés.

Afin d'accroître et d'élargir son audience, et de faire de Parlons Défense la véritable « marque jeunes » du ministère, un certain nombre de réflexions et d'actions sont en cours visant à diversifier l'offre pour parler à tous les jeunes, à interagir et à créer du lien au sein de la communauté des « fans ». Ainsi un onglet spécifique JDC a été récemment créé sur la page Facebook avec une Foire aux questions (FAQ) dédiée. La JDC, elle-même en cours de rénovation (lire pages précédentes), constitue d'ailleurs un des principaux axes potentiels de développement de Parlons Défense.

Cœur de cible

La page Facebook Parlons Défense compte aujourd'hui plus de 16 000 fans, dont 75 % ont moins de 24 ans.



© Arnaud Roiné / ECPAD

Au sein des groupes de travail de la CAJ, la liberté de parole et de proposition est la règle.



Commission armées-jeunesse

La Commission armées-jeunesse, un centre de réflexion et d'action

S'il fallait une preuve de l'intérêt que porte depuis longtemps le monde de la défense aux problématiques liées à la jeunesse, il suffirait d'examiner l'histoire et le rôle de la Commission armées-jeunesse (CAJ). Créée en 1955, la CAJ est un organisme

consultatif, placé auprès du ministre de la Défense et destiné à favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées. Elle contribue à promouvoir l'esprit de défense, à préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et à resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées.

Ayant su s'adapter aux grands changements qui ont affecté la défense et la société depuis sa création (guerre d'Algérie, mai 1968, professionnalisation...), elle est aujourd'hui un lieu unique de dialogue entre des organismes aux sensibilités très différentes, un centre de réflexion sur les questions relatives aux jeunes et aux armées, chargé de formuler des propositions à l'intention du ministre de la Défense, et une structure en charge d'actions concrètes au profit des

jeunes. Sa composition est le gage de son influence, de son ouverture d'esprit et de son autonomie de pensée, puisqu'y sont représentés pas moins de 52 associations professionnelles ou familiales, syndicats et mouvements de jeunesse ou d'étudiants, 16 ministères, délégations interministérielles et grandes administrations, et 13 organismes dépendant du ministère de la Défense.

Défini par une charte, le fonctionnement de la Commission armées-jeunesse est rythmé par ses assemblées plénières (trois par an). Elle est présidée par un inspecteur général des armées et animée par un secrétariat général permanent, chargé de l'organisation et de la conduite des différentes activités. Le secrétariat général de la CAJ soutient également les actions du Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) et de son équipe.

• **Groupes de travail, études et propositions.....**

La commission est organisée en quatre groupes de travail qui se réunissent une fois par mois autour de leurs président et rapporteurs, désignés par leurs pairs. Ces groupes, dans lesquels se répartissent, selon leur choix, les membres de la commission, étudient des thèmes de réflexion liés aux préoccupations de la jeunesse et choisis par le ministre. Un de ces groupes est chargé d'organiser, chaque année, un événement sous la forme d'un colloque, d'un forum de jeunes ou d'un séminaire.

Vingt-cinq études ont été conduites depuis 10 ans : depuis les « cadets de la défense » ou « une réserve citoyenne des jeunes » jusqu'à la « formation en alternance dans les armées » ou « la défense et le service civique » en passant par « l'insertion des jeunes en difficulté » ou « les attentes des jeunes en matière

d'autorité ». En 2012-2013, les thèmes étudiés ont été « une première expérience professionnelle dans les armées », « patrie, valeurs républicaines et jeunesse », « zones urbaines sensibles et armées ».

Pour 2013-2014, le ministre a souhaité que les travaux des groupes portent sur « la contribution de la défense à la politique d'intégration », « les périodes militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes » et « les modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse ». Publiées chaque année, ces études comportent toutes des propositions concrètes : nombre d'entre elles, au fil des ans, ont été retenues et mises en œuvre.

Pour ce qui est de l'événement annuel, il touche de 300 à 500 jeunes. Son objectif est de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense, de mettre en évidence des éléments de réflexion utiles aux travaux ultérieurs de la CAJ ou des ministères et de permettre la rencontre entre le monde de la défense et différents milieux : par le passé, ces colloques ont ainsi mis en contact les armées avec des publics aussi divers que les étudiants, les élus locaux, le monde associatif ou celui des médias. En 2013, le colloque « citoyens de demain, enfants d'aujourd'hui » réunissait les militaires et les différents acteurs de l'éducation des jeunes de moins de 12 ans (niveau de l'école primaire). L'événement 2014 aura pour thème « les jeunes et la défense européenne » et celui de 2015 « le centenaire de la première guerre mondiale ». Enfin, des visites régulières dans des formations des forces armées et des organismes de la défense permettent aux membres et responsables de la CAJ de rester au contact des réalités du terrain.



La double championne olympique d'escrime Laura Flessel participant à la remise du prix Armées-Jeunesse.

• **Des actions concrètes au profit des jeunes**

Ces actions concernent principalement les stages, l'organisation des journées Sport-Armées-Jeunesse et le concours du prix Armées-Jeunesse.

- **Les stages**

Le secrétariat général centralise, au sein d'un catalogue mis en ligne, les informations liées à l'offre de 500 stages de haut niveau (bac+3 et au-delà) proposés dans toute la France par le ministère de la Défense.

300 d'entre eux, connus sous le label « Contrats

armées-jeunesse » et d'une durée de 3 mois, sont effectués dans le cadre d'un CDD avec une rémunération sur la base du SMIC.

Les autres, d'une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois, sont effectués sur la base des conventions habituelles avec l'éventuelle gratification mensuelle prévue par les textes (environ 30 % du SMIC pour des stages supérieurs à 2 mois).

(Lire, dans la troisième partie, « Des clés pour bâtir un avenir professionnel », le chapitre présentant l'ensemble des stages proposés par le ministère de la Défense.)

- Les journées Sport-Armées-Jeunesse

Ces journées sont destinées à favoriser la rencontre entre les milieux civils et militaires autour de la pratique du sport. Elles résultent de l'accord-cadre, signé le 8 avril 2003 entre le ministre de la Défense et le ministre des Sports, qui prévoit l'organisation annuelle d'une journée d'activités sportives destinées à la jeunesse. La CAJ coordonne ces activités locales au niveau national. Depuis 2005, les unités participantes ont la possibilité d'organiser leur propre journée Sport-Armées-Jeunesse au cours de la semaine 41, début octobre.

Lors de l'édition 2012, on a compté près de 14 000 participants.

- Le prix Armées-Jeunesse

La commission remet, chaque année, le prix Armées-Jeunesse à la formation militaire ou à l'organisme civil de la défense qui aura le mieux contribué à créer, développer ou renforcer le lien entre les armées et la jeunesse. Le prix se décline également en trophées thématiques (mémoire, sport, découverte des armées, partenariat avec l'éducation nationale).

32 unités militaires ont concouru en 2013 : 7 d'entre elles ont été récompensées pour des projets ayant bénéficié à près de 5 500 jeunes.

Publications

La Commission armées-jeunesse édite trois types de documents qui viennent compléter son site internet (www.defense.gouv.fr/caj) :

- la lettre d'information mensuelle Caj infos, bulletin de liaison dont l'objectif est d'informer sur les activités de la commission et de ses partenaires;*
- les rapports des groupes de travail;*
- le bulletin annuel, qui expose toutes les activités organisées de l'année. Y figurent, outre les rapports des groupes de travail, les conclusions du colloque ou du séminaire, le bilan des activités (stages, journées Sport-Armées-Jeunesse, prix Armées-Jeunesse), la présentation des nouveaux membres, ainsi que les interventions des autorités et conférenciers invités.*

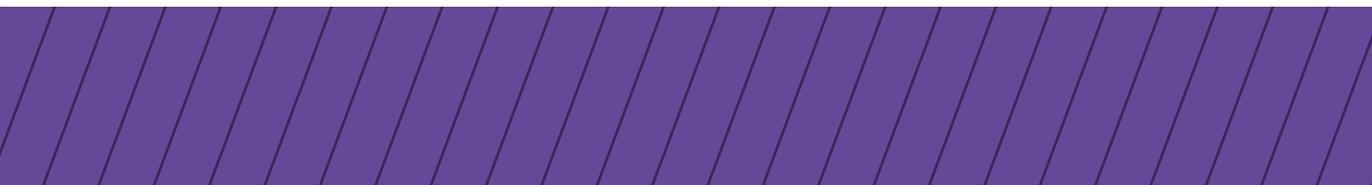


© Ministère de la Défense

Comme ici au salon du Bourget, il n'y a pas d'âge pour découvrir le monde de la défense.



PARTIE 2



2. La défense offre aux jeunes **des clés** pour **surmonter** les **discriminations** et les **inégalités**

Dans son fonctionnement interne, le ministère de la Défense n'admet comme seule discrimination que celle liée au mérite et à l'effort : il est ainsi à même d'offrir à toute la jeunesse des clés pour combattre inégalités et discriminations, et donner à chacun les mêmes chances de réussir.

La contribution des armées à l'effort de cohésion nationale, leur vocation sociale et la promotion qu'elles font de la mixité sociale ne sont plus à démontrer : l'attention portée autrefois aux conscrits profite désormais aux jeunes engagés. Mais, au-delà de ceux qui servent sous les drapeaux, le constat des difficultés auxquelles se trouve confrontée de nos jours une partie de la jeunesse a incité le ministère à mettre en œuvre un plan en faveur d'une plus grande égalité des chances. Le fait que 150 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ni qualification impose à chaque institution de prendre sa part de l'effort collectif nécessaire pour leur permettre de trouver ou de retrouver une place dans notre société.

Lancé en 2007, le Plan égalité des chances (PEC) du ministère de la Défense comprend aujourd'hui 9 actions dont la diversité, répondant à des difficultés identifiées, permet de toucher les jeunes de 10 à 30 ans, scolarisés ou non, quelles que soient leurs

capacités et leurs ambitions. Ces actions, détaillées dans les chapitres qui suivent, touchent chaque année quelque 30 000 jeunes, prioritairement des garçons et des filles habitant dans des quartiers défavorisés ou scolarisés dans des établissements prioritaires.

Dès le lancement de ce plan, une collaboration étroite s'est instaurée entre le ministère de la Défense et celui de la Ville. Plusieurs actions du PEC avaient d'ailleurs été intégrées en 2008 à la « Dynamique Espoir Banlieues » ; depuis juillet 2013, une nouvelle étape a été franchie, une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires liant le ministère de la Défense, le ministère délégué chargé des Anciens Combattants et le ministère délégué chargé de la Ville, associant ainsi étroitement la défense à la nouvelle politique gouvernementale de la ville.

Promouvoir l'égalité des chances dans la poursuite des études

Premier vecteur d'égalité des chances, la possibilité offerte à chacun d'effectuer des études doit être encouragée. Il s'agit en particulier d'aider des jeunes capables et motivés, mais dont les milieux familiaux et sociaux ne présentent pas les meilleures condi-



C'est très discipliné, c'est strict, mais c'est ce qu'il faut pour faire de bonnes études, c'est une chance.

Yasmine, élève de groupe III de l'École des pupilles de l'air



tions pour les suivre dans leur scolarité et les encourager à poursuivre des études.

• ***Les lycées de la défense.....***

Pour contribuer à promouvoir l'égalité des chances au sein de l'enseignement secondaire, les six lycées de la défense ont été mis à contribution : il s'agit du Prytanée national militaire de La Flèche (72), des lycées de Saint-Cyr-l'École (78), d'Autun (71) et d'Aix-en-Provence (13), du lycée naval de Brest (29) et de l'École des pupilles de l'Air de Grenoble (38).

Initialement réservés aux enfants de militaires (groupe I) et de fonctionnaires (groupe II) pour pallier les difficultés inhérentes à la mobilité professionnelle des parents, ils accueillent depuis la rentrée 2008 des enfants boursiers, dits du groupe III, à hauteur de 15 % des effectifs (soit environ 360 places), avec une priorité accordée aux enfants issus des zones

urbaines sensibles. Ces élèves bénéficient ainsi, en internat, d'un enseignement et d'un encadrement de qualité qui leur donnent toutes les chances de réussir. Le taux de réussite au baccalauréat pour les élèves du groupe III est tout à fait comparable à celui des groupes I et II.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été entrepris au sein de l'éducation nationale, des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) ont été créées dans tous les lycées de la défense. Véritables passerelles, les CPES permettent aux élèves tentés par les classes préparatoires aux Grandes Écoles de la défense, mais dont le niveau est un peu juste, de bénéficier d'une année de transition pour conforter leurs connaissances et acquérir de meilleures méthodes de travail. Les trois quarts des 120 places de CPES sont prioritairement attribués à des boursiers.

• ***Les classes de défense et de sécurité globales (CDSG).....***

Dès le collège, la défense apporte son soutien à des actions pédagogiques, notamment en donnant du sens à l'acquisition des connaissances et en élargissant les horizons des élèves. Les Classes de défense et de sécurité globales (CDSG), dispositif conçu et mis en œuvre par des enseignants, consistent en un partenariat fort unissant une classe, généralement de collège, à une unité militaire. Ce partenariat comporte au minimum une visite de l'unité par la classe, la venue dans la classe de représentants de l'unité militaire, à la demande des enseignants et dans le cadre d'un projet pédagogique, et enfin des échanges



© EPA 749 Cellule Photocom

Collèges et lycées de la défense au service de l'égalité.



électroniques (courriels) tout au long de l'année entre les élèves et l'unité partenaire.

Chaque événement de la vie de l'unité peut ainsi être partagé avec les élèves et être utilisé par les enseignants comme un support concret et stimulant pour l'acquisition des compétences dites « du socle commun », à maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire.

Le concept « de défense et de sécurité globales »

comprend tout ce qui contribue à la résilience de la Nation : défense du territoire et des populations mais aussi de l'environnement, de l'économie, des valeurs et du patrimoine. En prenant naturellement leur place dans ce dispositif, les armées contribuent à la transmission de l'esprit de défense au sens large. Les classes de défense et de sécurité globales connaissent un développement rapide : l'objectif de 40 CDSG, qui avait été fixé pour fin 2012, a été

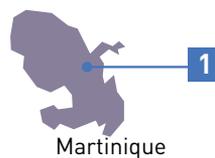
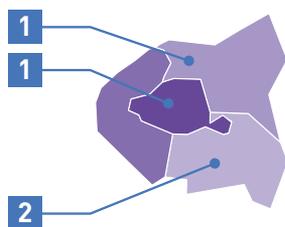
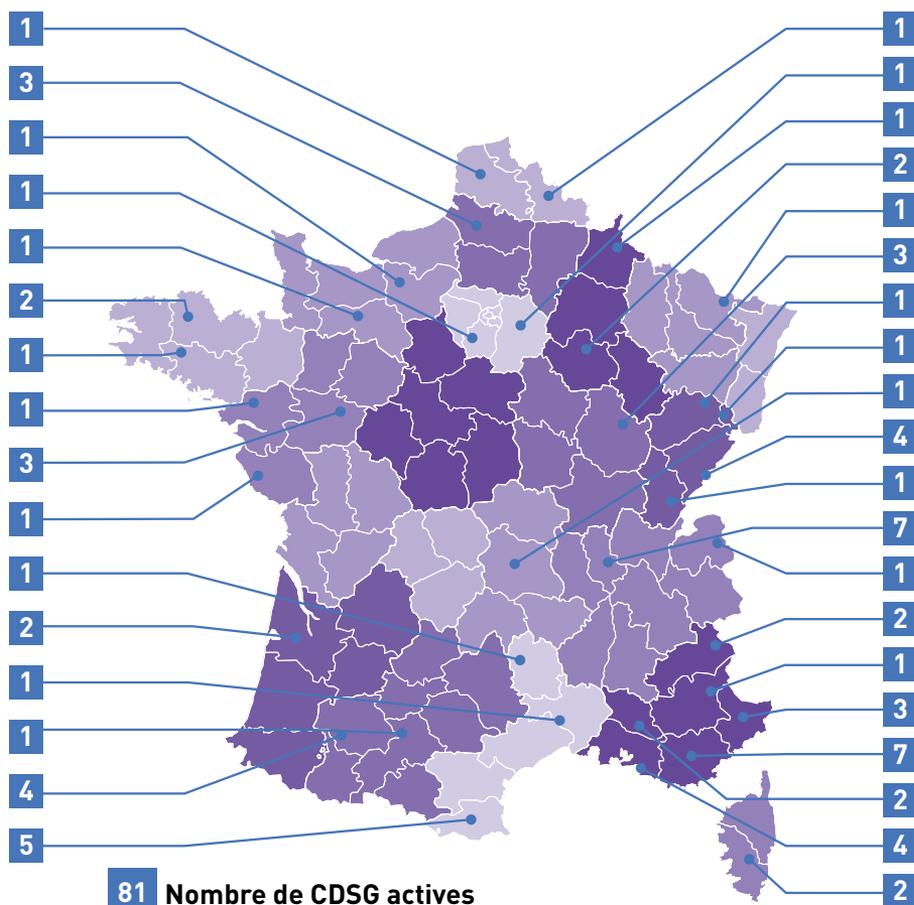


© EPA

Des élèves curieux et attentifs, dont l'appartenance à une CDSG permet d'élargir les horizons.

« *Avant, je rentrais chez moi, je sortais, je ne pensais pas à l'école. Maintenant, j'apprends mes leçons, j'ai compris que c'était mon avenir.* »
Alvin, élève d'une classe de défense et de sécurité globales »

L'implantation départementale des CDSG



tenu et même rapidement dépassé puisque le cap de 80 classes a été franchi au cours de l'année 2013. En liaison avec l'état-major des armées, le Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances a mis au point une procédure rapide de désignation des unités partenaires, de façon à répondre au plus vite à la demande des enseignants désireux de créer une classe de ce type. Même si tous les établissements scolaires peuvent « lancer » une ou plusieurs CDSG, la priorité est donnée aux collèges accueillant des élèves issus de milieux défavorisés.

Le succès est d'ailleurs tel qu'on compte désormais des « CDSG du deuxième type », où le « C » ne signifie plus « classe », mais « collège » : c'est en effet tout l'établissement qui conclut un partenariat avec une unité militaire, le projet pédagogique concernant alors plusieurs classes et niveaux d'enseignement.

• **Le tutorat**

Autre action d'aide à la scolarité, le principe du tutorat s'est développé autour du projet « Une grande école, pourquoi pas moi ? », lancé en 2002 par l'ESSEC. S'inspirant de cette bonne pratique, les huit Grandes Écoles de la défense, dont sept ont reçu le label « Cordées de la réussite », contribuent à cette action. Chaque année, plus de 250 tuteurs, élèves officiers, ingénieurs ou médecins, épaulent ainsi de l'ordre de 350 lycéens scolarisés dans plus d'une vingtaine d'établissements.

Il ne s'agit pas d'assurer un soutien scolaire, mais plutôt de donner à ces jeunes l'ambition qui leur fait parfois défaut en matière d'accès aux études supérieures. Disposant de capacités mais, pour certains, victimes d'une forme d'autocensure liée à l'environnement social ou familial, ces lycéens

doivent avant tout acquérir confiance en eux-mêmes. La proximité d'âge, le dialogue « de jeune à jeune » qui s'établit entre les tuteurs et leurs filleuls, permettent de démythifier l'accès aux études supérieures et d'ouvrir ainsi les perspectives des élèves tutorés.

• **Les stages**

Promouvoir l'égalité des chances tout au long du parcours scolaire, c'est aussi faciliter l'accès aux différents stages, obligatoires pour la plupart, qui jalonnent les cursus de formation. Il était donc naturel que le ministère de la Défense s'y attache en proposant une offre variée, depuis les stages découverte au profit des élèves de 3^e jusqu'aux stages validant des études universitaires.

Environ 4000 stages sont ainsi proposés chaque année par le ministère sur un site internet dédié, permettant de satisfaire près de 13000 stagiaires, sélectionnés sans autre critère que celui du niveau requis (*lire dans la troisième partie, « Des clés pour bâtir un avenir professionnel », le chapitre présentant l'ensemble des offres de stages au sein du ministère*). La compétence des armées en termes de formation, développée d'abord pour satisfaire leurs besoins propres, bénéficie ainsi à de nombreux jeunes, auxquels elles proposent en outre une expérience enrichissante et originale dans un milieu structurant.

L'égalité des chances passe aussi par le savoir-être

L'égalité des chances ne s'arrête pas au seul parcours scolaire. Le savoir-être est un autre facteur impactant directement la capacité d'insertion professionnelle



Mon tuteur me suit depuis le début et j'en ai eu besoin. Il m'a beaucoup encouragée et donné des conseils avisés. J'aurais sans doute arrêté la prépa s'il ne m'avait pas soutenue !

Asma



©ESCC Dircom

Des lycéens bretons et leurs tuteurs, élèves officiers des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

et sociale. Développer des actions concourant à la découverte du milieu militaire permet d'offrir à des jeunes la possibilité de partager un mode de vie, des règles et surtout des valeurs qui, sans être l'apanage des militaires, sont particulièrement incarnées par les spécificités du métier des armes.

• **Les cadets de la défense**

Des centres de cadets, implantés au sein d'unités militaires, proposent des activités hors temps scolaire, à vocations ludique, éducative, sportive et civique, encadrées par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants. Le programme s'étend en principe sur 14 demi-journées pendant l'année scolaire, plus un camp d'été de 5 jours.

L'accent est mis sur la mixité sociale, grâce à un choix adapté parmi les volontaires âgés de 14 à 16 ans et au port d'une tenue identique dans la pratique des activités. Les jeunes s'approprient ainsi peu à peu les valeurs portées par les armées, leur comportement s'imprégnant alors d'éthique civique et d'esprit collectif.

En 2012-2013, onze centres accueillent environ 300 cadets issus de 66 collèges implantés à proximité, ce qui est l'une des contraintes du programme. En cas d'absence d'unité militaire proche, le dispositif CDSG (lire plus haut) peut lui être avantageusement substitué.

• **Les périodes militaires (initiation et perfectionnement)**.....

Destinées à des jeunes plus âgés (de 16 à 30 ans), les périodes militaires s'inscrivent dans la même logique d'acculturation. Des séjours de 1 à 4 semaines sur des sites dédiés offrent aux volontaires la possibilité



Les cadets de Guyane, un des deux centres d'outre-mer.

soit d'un premier contact, s'agissant des Périodes militaires d'initiation (PMI), soit d'une formation militaire élémentaire et d'une découverte des métiers des armes, s'agissant des Périodes militaires de perfectionnement (PMP).

Cette immersion dans un environnement rigoureux, exigeant, aux activités très variées, leur permet aussi d'échanger avec de jeunes engagés. Certains, séduits par l'expérience, pourront alors être tentés par un recrutement dans l'armée d'active ou la réserve.

Les 15 000 jeunes qui bénéficient chaque année d'une période militaire y mettent en pratique un certain nombre de valeurs, développant une véritable éthique, dont un précieux savoir-être en collectivité, qui les aideront à une meilleure insertion professionnelle et sociale.

• **Les partenariats**.....

Là où la défense ne peut assumer seule la charge d'une action, elle apporte volontiers son soutien à des initiatives extérieures qui poursuivent les mêmes objectifs. C'est le sens du programme « Partenariats ». Mise à disposition de personnel, d'infrastructures,

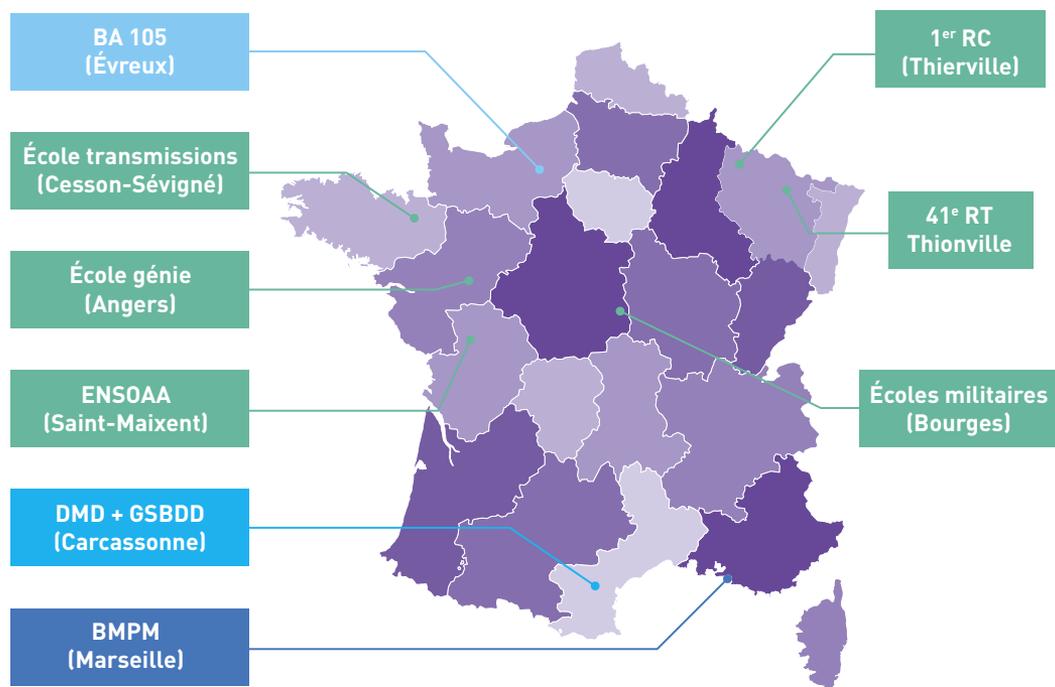


*Pour ma mère, c'est un soulagement de me savoir
avec les cadets au lieu de traîner dans les rues.*

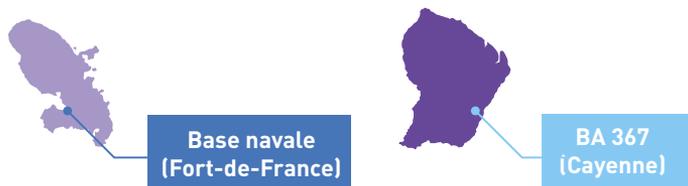
Michel, centre Cadets de Guyane



L'implantation des centres Cadets



Données disponibles au 1^{er} décembre 2013





Je suis volontaire pour cette PM car elle me permet de toucher du doigt le métier que je souhaite exercer : officier ou sous-officier.

Pierre



assistance à l'organisation, déclinaison adaptée de périodes militaires : la forme du soutien est évidemment fonction des besoins, et il n'existe donc pas d'objectif formalisé de développement de cette action.

Il s'agira par exemple de permettre à des jeunes défavorisés, sélectionnés par des associations ou autres institutions de terrain, d'accéder plus facilement au permis de conduire, de faire un pas vers les entreprises, de partager une aventure qui les unira dans l'effort, ou tout simplement de retrouver au travers du sport des valeurs de cohésion et de solidarité.

De nouvelles initiatives voient régulièrement le jour. Certains de ces partenariats sont interarmées, à

l'image de Permis-Sport-Emploi, développé avec GDF-Suez et la Fondation agir contre l'exclusion (FACE), ou de l'opération Ville-Vie-Vacances, qui permet à des jeunes d'accéder pendant les vacances scolaires à des activités culturelles, sportives ou éducatives.

D'autres peuvent être développés par une armée particulière. C'est le cas du partenariat conclu par l'armée de Terre avec la fondation Apprentis d'Auteuil pour favoriser l'insertion professionnelle, ou de celui entre l'armée de l'Air et l'association Les Ailes du Petit Prince, qui offre à des enfants handicapés la possibilité d'effectuer leur baptême de l'air. Citons encore L'Armada de l'Espoir, grâce à laquelle le Centre d'instruction naval de Brest permet à des



© DICoD

Les périodes militaires permettent une immersion dans un environnement varié et exigeant.



Toutes les armées – Terre, Air et Marine nationale – participent à l'opération Ville-Vie-Vacances.

jeunes défavorisés de découvrir pendant une semaine, en compagnie d'élèves des écoles de la Marine nationale, la rigueur et la convivialité de la vie à bord de vieux gréements.

Offrir une deuxième chance lorsque c'est nécessaire

Pour certains jeunes, malheureusement, les actions entreprises pour minimiser les risques d'échec scolaire et faciliter l'insertion professionnelle et sociale s'avèrent insuffisantes. En situation de décrochage, déscolarisés, sans diplôme ni qualification, ils peuvent bénéficier de dispositifs adaptés, à condition d'être repérés, orientés et volontaires.

Comme on l'a vu plus haut, la JDC concerne chaque année 750 000 jeunes, soit l'ensemble d'une classe

d'âge. Dernier grand rendez-vous de ces jeunes avec la République, elle est une occasion unique de repérer ceux en grande difficulté, notamment en termes d'illettrisme, et de les orienter vers les missions locales d'insertion, les plates-formes de décrochage départementales ou le Service militaire adapté (SMA) en outre-mer.

• Le Service militaire adapté (SMA)

Mis en œuvre dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, le SMA est placé sous la tutelle du ministère en charge des Outre-Mer. C'est néanmoins sous l'autorité de militaires d'active que les centres du SMA accueillent chaque année, sous statut militaire, quelque 5 000 volontaires (5 200 en 2012) ultramarins, garçons et filles.

Ces jeunes bénéficient d'une préparation à l'un des cinquante métiers proposés : outre l'acquisition de

« **Nous avons appris que pour qu'un voilier avance, tout l'équipage doit travailler ensemble. Il ne doit pas y avoir d'individualistes ni de feignants. C'est ça, la vie en collectivité!** »
Weltzer, participant à l'Armada de l'Espoir



© Jérôme Hary / Marine nationale

Jeunes et marins, ensemble à la manœuvre !

repères comportementaux facilitant leur intégration dans la vie civile, l'insertion professionnelle est en effet l'axe de formation principal du service militaire adapté. En 2012, les bénéficiaires du SMA ont enregistré un taux d'insertion dans l'emploi supérieur à 72 %.

En outre, la participation au développement du territoire d'implantation de chaque centre est aussi une des missions du Service militaire adapté. À l'horizon 2016, la capacité d'accueil du SMA devrait être portée à 6 000 bénéficiaires.



© Dominique Viola / Dicod

L'insertion professionnelle, axe du Service militaire adapté.

• **L'Établissement public d'insertion de la défense (ÉPIDe)**

L'Établissement public d'insertion de la défense (ÉPIDe) est placé sous la triple tutelle des ministères de l'Emploi, de la Ville et de la Défense. Contrairement au SMA, ses bénéficiaires ne sont pas sous statut militaire et seule une partie de l'encadrement est composée d'anciens militaires.

Les 18 centres répartis sur le territoire métropolitain accueillent en flux constant environ 2 500 jeunes de 18 à 25 ans en régime d'internat.

Les volontaires, au parcours scolaire souvent chaotique, parfois en rupture avec la société et en voie de marginalisation, se voient ainsi offrir une nouvelle chance d'apprendre la vie en collectivité, le respect de soi, des horaires, des autres, des biens communs, une formation comportementale associée à

une remise à niveau des fondamentaux scolaires ainsi qu'à la réalisation concrète d'un projet professionnel.

Les centres tissent à cet effet des liens privilégiés avec des entreprises locales partenaires qui profitent en retour d'une ressource humaine de qualité, formée à l'emploi en entreprise et aux contraintes de l'insertion professionnelle, aussi bien en termes de savoir-faire que de savoir-être.

Si certains abandonnent en cours, 80 % de ceux qui persévèrent, allant au bout des possibilités offertes, sortent des centres avec un emploi stable ou accèdent à une formation qualifiante.



© Jean-Raphaël DRAHI/SIRPA-Terre

Accéder à l'emploi ou à une formation qualifiante.

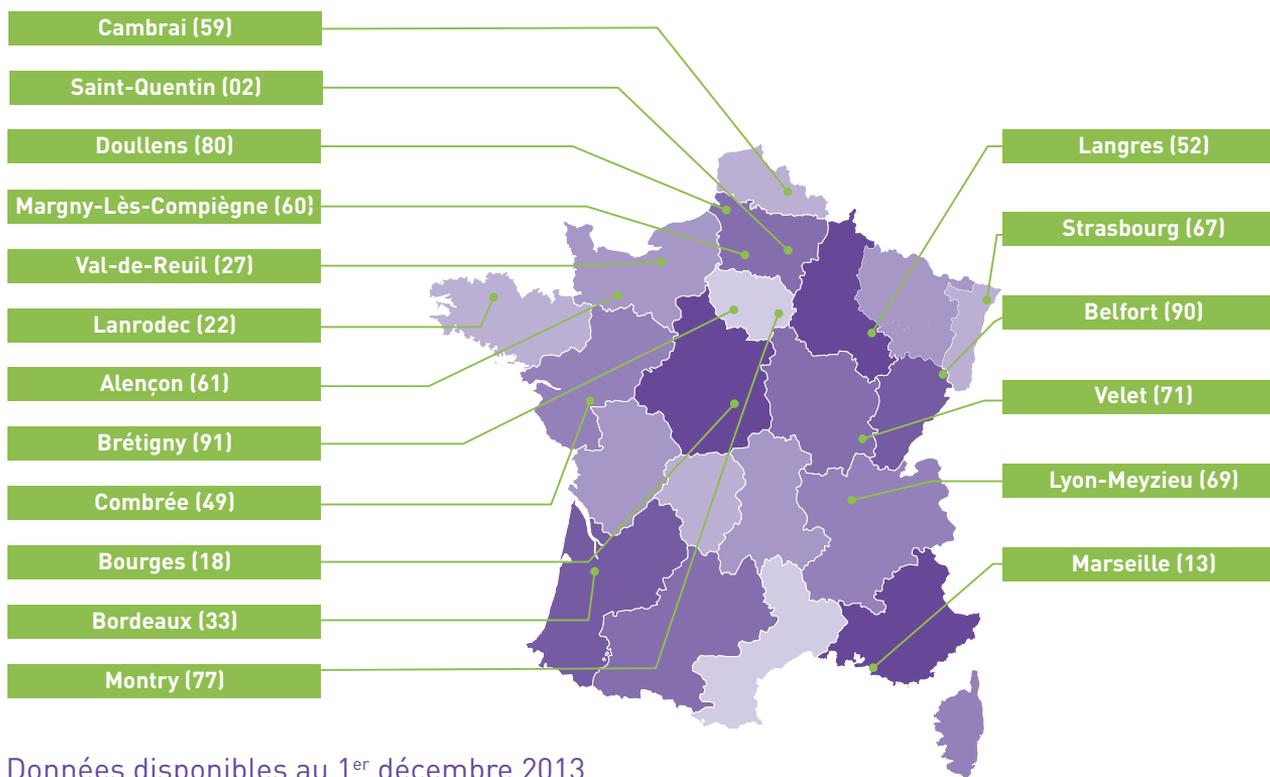


Le dispositif "Défense 2^e chance" m'a appris le comportement à avoir pour entrer dans la vie active. Mon rêve, c'était la clim. Aujourd'hui, je suis en CDI, électricien en climatisation.

Hamdi, ancien volontaire en centre EPiDe



L'implantation des 18 centres ÉPiDe



Données disponibles au 1^{er} décembre 2013



© Éric Bouvet

Pour les volontaires des centres EPIDe, une nouvelle chance d'apprendre la vie en collectivité.

Informier et conseiller au plus près des besoins

La mise en œuvre du Plan égalité des chances n'a de sens que si celui-ci est connu de ceux auxquels il s'adresse. La diffusion de l'information doit donc se faire au plus près des populations concernées, dans les quartiers urbains sensibles bien sûr, mais aussi au cœur des zones rurales défavorisées, partout où les jeunes ne bénéficient pas d'un environnement propice aux études et à l'insertion professionnelle.

• Les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC)

Créés en 2003, les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ont précédé le lancement du Plan égalité des chances. Recrutés dans les réseaux associatifs de proximité, souvent éducateurs ou enseignants, habitant ou travaillant au sein des cités,

ils sont connus des jeunes et jouissent auprès d'eux de la crédibilité et de la confiance indispensables pour assurer le relais avec les institutions.

Véritables ambassadeurs du monde de la défense, en charge depuis leur création du lien armée-Nation et de la diffusion des principes de citoyenneté et de civisme au sein des zones urbaines sensibles, ils se sont naturellement imposés comme la clé de voûte du PEC, dont ils assurent la promotion dans ces quartiers. Détectant les jeunes en difficulté, repérant aussi ceux qui ont des capacités, du mérite, de la volonté, ils écoutent, orientent et conseillent chacun d'eux pour les aider à formuler un projet de vie et à se donner les moyens de le réaliser.

Au nombre de 30 en 2009, essentiellement en région parisienne, les RLJC sont aujourd'hui près de 200, répartis sur tout le territoire métropolitain. Bénévoles du service public, sous statut de réserviste citoyen, donc agréés par les Officiers généraux des zones de défense et de sécurité (OGZDS), ils relèvent



© Jean-Louis Dibusz / RLJC

Associer les jeunes des quartiers aux cérémonies patriotiques est aussi une des missions des RLJC.

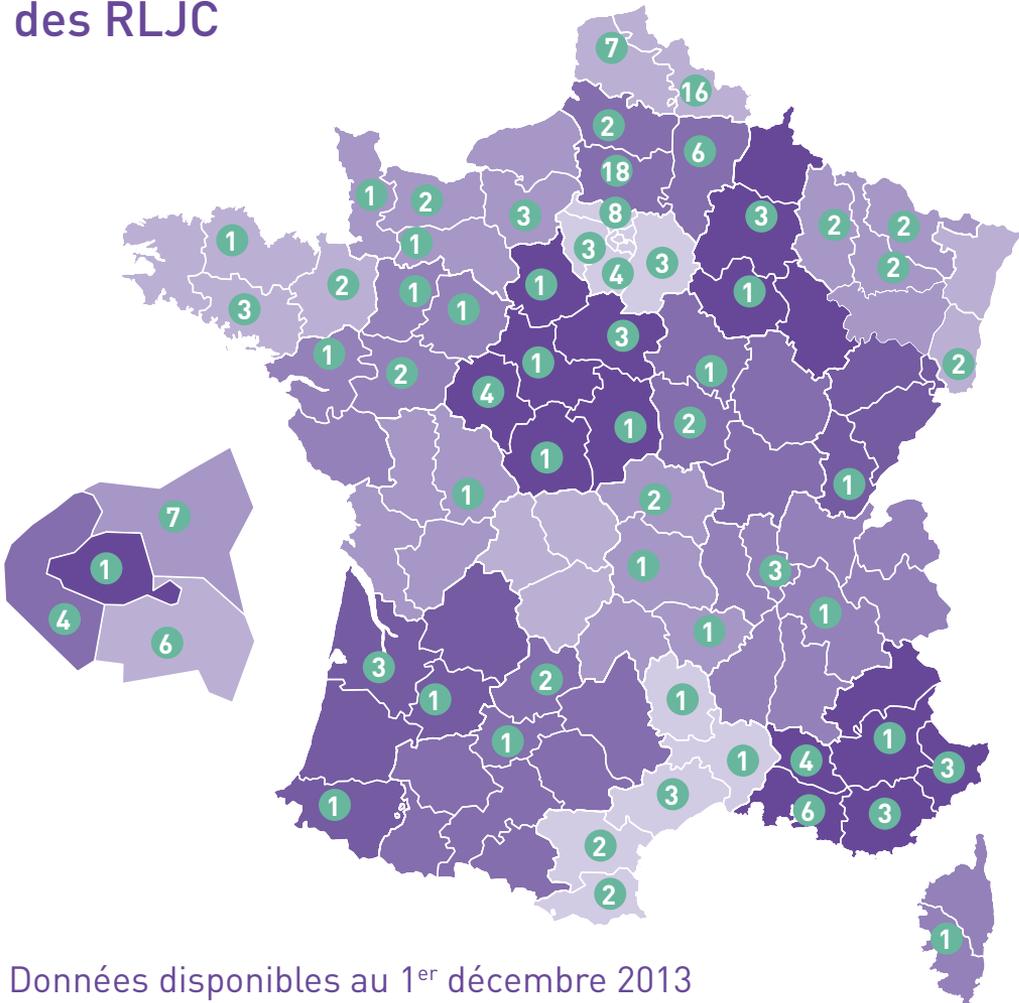


Le matin, on monte le drapeau de la France. Il faut faire attention : il y a des gens qui meurent pour ce drapeau. Ils méritent un grand respect.

Camélia, élève de 3^e dans le « 9-3 », après un séjour au 93^e régiment d'artillerie de montagne organisé par un RLJC



L'implantation départementale des RLJC





Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, venu féliciter et encourager les RLJC, le 4 avril 2013.

localement des Délégués militaires départementaux (DMD) et sont structurés autour de coordonnateurs régionaux et d'un coordonnateur national, lui-même rattaché au Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC).

L'action des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté a récemment été reconnue et intégrée au niveau gouvernemental. À la suite du comité interministériel de la Ville de février 2013, le ministère de la Défense, le ministère délégué

chargé des Anciens Combattants et le ministère délégué chargé de la Ville ont signé une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires. Celle-ci prévoit de déployer et de développer le réseau des RLJC en prenant en compte la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, telles que la définit le texte de loi sur la Ville présenté au second semestre 2013. L'effort de recrutement et de soutien des RLJC, qui assument une part importante de la réussite des autres actions du PEC, bénéficie de toute

l'attention du ministère de la Défense. Le Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances leur a d'ailleurs confié récemment une nouvelle mission : établir le contact avec les enseignants des quartiers où ils agissent, pour les informer de l'existence des Classes de défense et de sécurité globales (CDSG) et les inciter à en créer dans leurs établissements.

• **Les relais Défense**.....

Les jeunes ne sont pas seuls à devoir être informés sur les possibilités offertes par la défense et sur l'existence du PEC. Le corps enseignant, à leur contact permanent, en est également un acteur incontournable, les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale étant d'ailleurs unis par

un protocole encadrant leurs actions conjointes (*lire en partie 1 : l'enseignement de défense*).

Choisis parmi le personnel des collèges et lycées, les relais Défense (un par bassin de formation, et même par établissement dans certaines académies) assurent dans ce cadre le lien avec la communauté militaire. Ils informent et conseillent utilement les chefs d'établissement et les enseignants pour lancer des projets en partenariat ressortissant au PEC (classes de défense et sécurité globales, ouverture sociale des lycées de la défense, tutorat, stages, centres cadets, etc.), ainsi que pour promouvoir toute action favorisant une meilleure connaissance des armées et le développement de l'esprit et de la culture de défense.

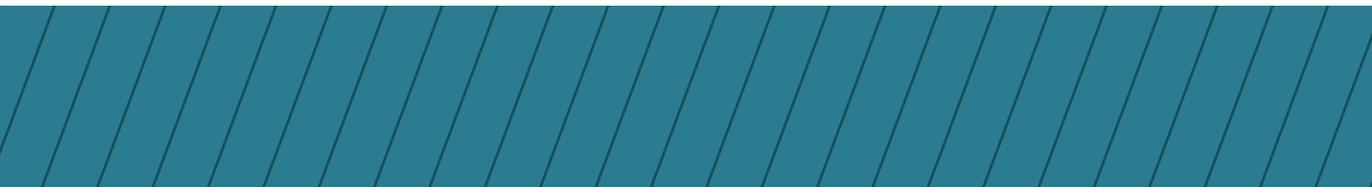


© Lycée de la défense d'Autun

L'esprit de défense passe aussi par le sport et le jeu...



PARTIE 3



3. La défense offre aux jeunes **des clés** pour **bâtir** leur **avenir professionnel**

Pour ceux qui poursuivent des études supérieures

Les classes préparatoires et les Grandes Écoles de la défense

Le ministère de la Défense dispose de six lycées¹ et de huit grandes écoles² permettant de pourvoir en cadres de haut niveau les armées, la Direction générale de l'armement et le Service de santé des armées. Si les classes de collège ont progressivement été supprimées dans les lycées militaires, à l'exception d'Autun et de Grenoble, le ministère a su préserver un ensemble cohérent, continuum naturel entre les classes de fin du cycle secondaire et les études supérieures en grandes écoles.

C'est ainsi que chaque lycée de la défense propose des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et une Classe préparatoire aux études supérieures (CPES), passerelle de transition entre la terminale et les CPGE, destinée aux élèves motivés dont le niveau est un peu juste pour y accéder directement.

• Les classes préparatoires (CPES et CPGE) *Les Classes préparatoires aux études supérieures (CPES)*

Contrairement aux classes du deuxième cycle des lycées de la défense, qui suivent une logique d'aide à la



Chaque lycée de la défense dispose de classes préparatoires.

famille, les CPES et les CPGE de ces établissements ont une vocation de prérecrutement. Sous régime d'internat, les élèves y jouissent bien sûr de la même qualité d'enseignement et d'encadrement que celle qui prévaut dans le secondaire, mais leur statut est bien différent : sans être considérés comme militaires (ils ont le statut étudiant), ils touchent une « solde élève » et bénéficient de la gratuité. En compensation, ils s'engagent à intégrer prioritairement une des Grandes Écoles de la défense.

1. Quatre pour l'armée de Terre (prytanée national militaire de La Flèche, lycées de Saint-Cyr-l'École, Aix-en-Provence et Autun), un pour la Marine nationale (lycée naval de Brest) et un pour l'armée de l'Air (École des pupilles de l'Air près de Grenoble).

2. Lire plus loin le paragraphe consacré aux Grandes Écoles de la défense.



« La CPES, c'est un temps de réflexion et de remise à niveau, ça va m'aider pour les concours. En plus, ça permet de découvrir le « militaire », de s'adapter progressivement. »
Aurélie, étudiante en CPES



© Bruno Biasutto / Dicot

Officiers, pourquoi pas eux ?

Des modalités de remboursement total ou partiel du coût des études permettent néanmoins de se libérer de cette contrainte pour ceux qui souhaitent finalement renoncer à une carrière au service des armées.

Les six CPES des lycées de la défense, mises en œuvre à partir de 2008-2009, peuvent aujourd'hui accueillir environ 120 étudiants, soit une vingtaine par classe, ce qui permet un réel suivi individuel. La CPES du lycée de Saint-Cyr-l'École est à dominante littéraire, celle du lycée d'Autun à dominante économique, les autres étant à dominante scientifique. Toutes doivent notamment privilégier l'accueil d'étudiants méritants qui n'ont pas toujours bénéficié d'un environnement propice et peuvent avoir besoin de renforcer leurs acquis avant d'intégrer une CPGE. L'objectif leur a été fixé d'accueillir 75 % de boursiers.

Tous les Français titulaires du baccalauréat de la série correspondant à la CPES qu'ils souhaitent suivre peuvent se porter candidat, dans la mesure où ils ont ensuite le projet ferme d'intégrer une CPGE défense (le redoublement n'est pas possible en CPES). Les conditions précises, un peu plus contraignantes sur le plan physique que pour une CPES « civile », sont consultables sur les sites internet des établissements.

Malgré la relative jeunesse du dispositif, les résultats sont très satisfaisants. Certes, tous les élèves issus de CPES et admis en CPGE ne réussissent pas ensuite les concours des Grandes Écoles de la défense, certains ne parvenant d'ailleurs pas à atteindre le niveau requis pour intégrer une CPGE. Toutefois, la quasi-totalité des jeunes qui n'intègrent pas une CPGE poursuit des études supérieures en école d'ingénieurs, en BTS, en IUT ou en université.



© ESM Saint-Cyr

Les CPGE constituent la « voie royale » pour accéder à des écoles comme Saint-Cyr Coëtquidan.

Ceux qui souhaitent devenir militaires de carrière peuvent aussi s'engager sous un autre statut (officier sous contrat ou sous-officier).

Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Les CPGE des lycées de la défense ont une solide réputation. Préparant aux concours des grandes écoles du ministère, elles s'adressent à des jeunes qui souhaitent

faire une carrière soit d'officier, soit d'ingénieur, soit de médecin militaire.

Comme pour les CPES, la scolarité en CPGE, également en internat, est gratuite et les élèves touchent une solde. Hormis cette particularité, les programmes sont identiques à ceux des CPGE dépendant de l'éducation nationale et les élèves ont la possibilité, en cas de redoublement de la seconde année, de présenter d'autres concours que ceux des seules Grandes Écoles de la défense.



Avec le recul, je ne regrette absolument pas ce sas ! La CPES est vraiment une belle opportunité d'acquérir des connaissances scolaires et générales. Je lui dois ma maturité.

Anne-Claire, étudiante en CPGE après une année en CPES



Les CPGE des lycées de la défense accueillent environ 1 300 élèves répartis en 41 classes : 27 scientifiques (12 première année et 15 deuxième année), 6 littéraires (une pour chaque année, à Saint-Cyr-École, Aix et La Flèche), 8 économiques (les mêmes plus Autun).

• **Les Grandes Écoles de la défense (GED)**

Les huit Grandes Écoles de la défense peuvent être scindées en trois groupes : trois grandes écoles d'officiers qui permettent de satisfaire les besoins en cadres de haut niveau des armées (École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, École navale, École de l'Air) ; quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle de la Direction générale de l'Armement (École polytechnique, Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE, les deux Écoles nationales supérieures de techniques avancées – ENSTA ParisTech et ENSTA Bretagne) ; et l'École de santé des armées (ESA).

Sauf pour cette dernière, qui a ses propres modalités de recrutement, les CPGE permettent d'accéder notamment aux Grandes Écoles de la défense, *via* des concours désormais communs avec d'autres grandes écoles civiles. Dans le cadre de la politique d'aide au recrutement et à l'instar de la plupart des grandes écoles, les GED ont également ouvert leurs portes à d'autres modes de recrutement, notamment sur titre avec ou sans concours associé. Les étudiants issus de ces recrutements parallèles rejoignent en cours de scolarité leurs camarades issus des CPGE, avec les mêmes perspectives de carrière.

En ce qui concerne l'ESA, qui assure la formation initiale

des médecins et pharmaciens du Service de santé des armées, les élèves sont principalement recrutés sur concours après obtention du baccalauréat. Complété par une formation militaire, leur cursus universitaire est identique à celui des étudiants civils.

Les grandes écoles d'officiers, dont la scolarité en internat est gratuite et sous statut militaire, assurent simultanément les formations initiales militaires et professionnelles des futurs officiers. Il s'agit de préparer les élèves aux carrières et aux responsabilités qu'ils ont vocation à se voir confier. À la fois chef militaire, spécialiste dans un domaine technique, titulaire d'un diplôme bac+5 et doté d'une bonne condition physique, le jeune officier doit dès sa sortie d'école répondre au besoin de polyvalence de sa mission. Aucune des dimensions technique, humaine et de connaissance du milieu spécifique (terre, mer ou air) dans lequel il évoluera n'est négligée.

La scolarité est de trois ans, auxquels peuvent s'ajouter, selon les spécialités, des modules de formation professionnelle spécifiques. Les études sont sanctionnées par un diplôme d'ingénieur pour la filière scientifique et par un master 2 pour les autres cursus. Les formations sont adossées à des centres de recherche : Centre de recherche de l'armée de l'Air (CREA) pour l'École de l'Air Institut de recherche de l'École navale (IRENav), Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC).

L'École polytechnique forme des étudiants en trois ans, cursus complété par une année de spécialisation. Environ un quart des élèves français, qui ont le statut d'élève-officier, intègre chaque année un grand corps technique de l'État. L'école dispense également des

formations de masters et exerce des activités de recherche à travers son centre de recherche.

L'ISAE, l'ENSTA ParisTech et l'ENSTA Bretagne forment des ingénieurs directement employables par l'industrie et les services. L'ENSTA Bretagne permet aussi le recrutement annuel d'une quarantaine d'Ingénieurs des études et techniques de l'armement (IETA). Ces établissements exercent aussi des activités de recherche conduisant à un doctorat.

À ces huit GED bien connues, il convient d'ajouter l'École des commissaires des armées (ECA) créée en 2013. Se substituant aux écoles existantes des armées et services, elle forme aujourd'hui, à leur profit, les officiers experts de haut niveau dans les domaines de l'administration, des finances, du droit, de l'audit et de la logistique. Le recrutement s'opère sur concours ou sur titres parmi des jeunes diplômés d'écoles de management, de commerce, d'études politiques ou d'universités.

Enfin, l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) offre également aux jeunes une carrière militaire au service de la sécurité quotidienne des Français. Bien qu'elle soit rattachée au ministère de l'Intérieur, le statut militaire du personnel formé implique le maintien d'un lien étroit avec la défense. C'est pourquoi le contenu et la durée des formations initiales dispensées relèvent du ministre de la Défense. L'EOGN est du reste en partie alimentée par les élèves issus des grandes écoles militaires de la défense.

• **Les autres écoles de la défense**

Sans avoir le statut de grande école, d'autres centres de formation de la défense offrent à des jeunes la possibilité de poursuivre des études supérieures

préparant à une carrière dans les armées. Il en est ainsi des écoles de formation des sous-officiers : l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) pour l'armée de Terre, l'École de maistrance pour la Marine nationale et l'École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA). L'École de maistrance est accessible après sélection sur dossier et tests d'aptitude, les autres écoles sur concours pour les titulaires du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et sur titre pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Il convient d'y ajouter les cinq écoles de sous-officiers de gendarmerie de Chaumont, Montluçon, Tulle, Chateaulin et Rochefort, qui assurent la formation militaire initiale des futurs sous-officiers et volontaires de la Gendarmerie nationale.

Par ailleurs, les armées permettent aux jeunes recrutés comme sous-officiers ou militaires du rang de poursuivre leur formation et d'accéder au corps des officiers. Pour assurer ce recrutement interne, dit aussi semi-direct, les armées de Terre et de l'Air disposent d'une école de formation co-implantée avec leur grande école ; pour la Marine nationale, l'École navale assure également la formation des officiers issus du recrutement interne.

Les partenariats avec des universités et des grandes écoles

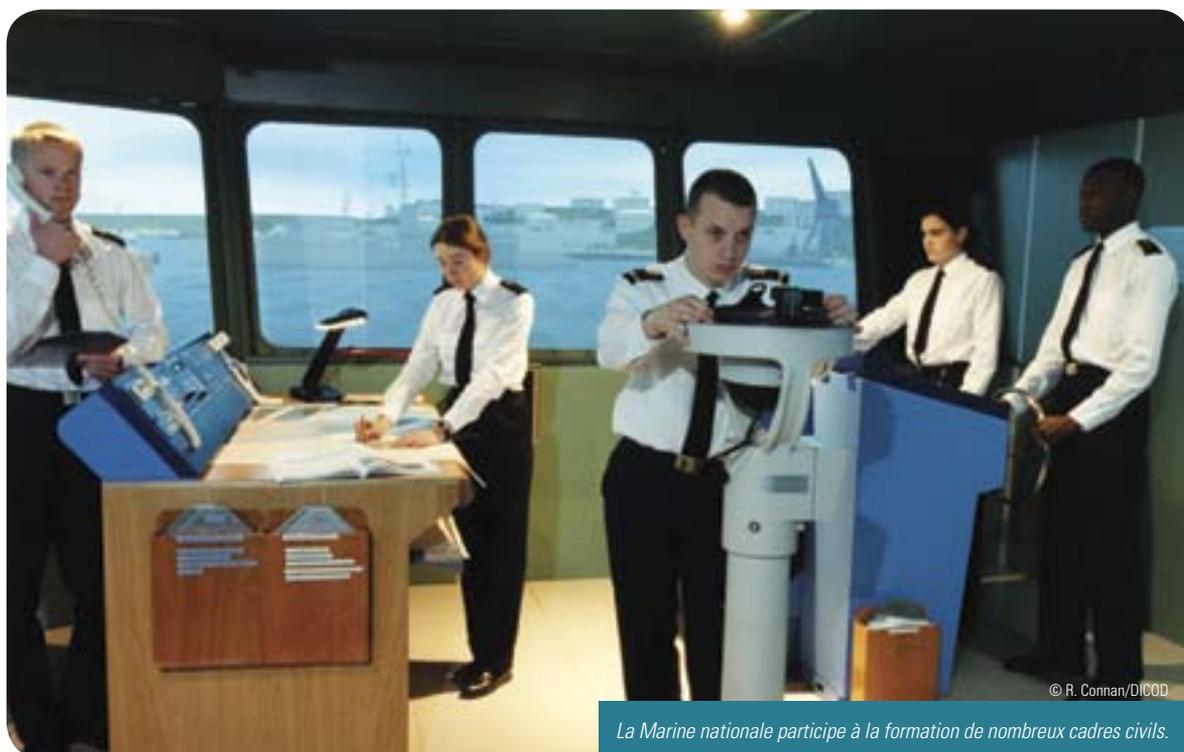
La défense multiplie les partenariats avec les grandes écoles et les universités, qui reposent sur une complémentarité des apports mutuels. Partage de l'expérience des armées en matière de management, reconnaissance et validation par les Universités des formations d'officiers, mise en commun de



© Rémi Connan / Dicod

Des stages tournés vers l'aguerrissement et le dépassement de soi.

« À la sortie des écoles de commerce, nous avons tous le même cursus.
Avec cette expérience, on va pouvoir faire la différence. »
Oscar, ESSEC, à l'issue d'un partenariat Grandes écoles avec l'ESM de Saint-Cyr



© R. Connan/DICOD

La Marine nationale participe à la formation de nombreux cadres civils.

compétences spécifiques, mutualisation de certaines installations : les opportunités sont nombreuses. Les partenariats établis entre les Grandes Écoles de la défense, d'une part, et les universités et grandes écoles civiles d'autre part, ont toujours des conséquences positives en termes de diffusion des valeurs mutuelles et de développement du dialogue entre les futures élites civiles et militaires. Ces échanges sont aussi l'occasion de donner à certains étudiants l'envie de tisser des liens plus serrés avec les armées, par exemple en s'engageant à servir dans la réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne. L'ESM de Saint-Cyr Coëtquidan a ainsi développé un programme annuel de Partenariat grandes écoles avec

des grandes écoles de commerce et de management (HEC, ESC, ESSEC, INSEEC, EUROMED, etc.) ou d'ingénieurs (Centrale Paris, Sup'aéro). Les étudiants volontaires peuvent y effectuer un stage de fin de scolarité de 6 mois tourné vers l'aguerrissement, le dépassement de soi, le management et la gestion de crise, qui permet à ces futurs cadres dirigeants d'acquérir de manière originale des qualités qui leur seront utiles dans leur pratique professionnelle. D'autres formations plus courtes sont également proposées, telle l'animation par les saint-cyriens d'un séminaire de rentrée à l'ESSEC, consacré à la gestion de crise. Pour les militaires, c'est aussi une opportunité de mieux connaître les entreprises qui

accueilleront ces cadres et de renforcer le lien armée-Nation en entretenant des relations culturelles et institutionnelles avec l'enseignement supérieur.

De son côté, l'École de l'Air de Salon-de-Provence a développé des partenariats, dans une dynamique d'ouverture et de partage. Un rapprochement avec l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence a ainsi permis d'ouvrir une filière Sciences politiques à l'École de l'Air tandis que le cursus ingénieur de l'école a été rendu accessible aux titulaires d'une licence scientifique. Dans les deux cas, il s'est agi d'élargir la diversité sociale du recrutement externe, jusqu'alors limité aux seuls élèves de CPGE. Pour leur part, les universités partenaires sanctionnent la formation d'officiers issus de la promotion interne par l'attribution d'une licence, ceux qui en sont déjà titulaires se voyant proposer de suivre les cours du niveau master.

L'École navale entretient quant à elle des relations fortes avec un large panel de grandes écoles civiles, telles Centrale Nantes, Télécom Bretagne, les Arts et métiers, Sup'élec ou encore HEC. Organisant des stages de réflexion sur les enjeux du leadership, la Marine nationale participe à la formation de futurs cadres civils en les confrontant aux réalités concrètes du management : épreuves de terrain, débats et conférences thématiques animés par des professeurs de l'école donnent aux stagiaires des pistes pour développer leur propre mode de commandement. La convention entre l'École navale et Centrale Nantes prévoit également des formations « bi-diplômantes », permettant l'admission sur titre d'étudiants ingénieurs comme officiers de marine, tandis que des élèves de l'École navale peuvent suivre à Nantes des cours non



Le séminaire grandes écoles de l'IHEDN, à l'École militaire.

dispensés à Brest. Ce type de brassage répond aux aspirations de plus en plus fréquentes des étudiants et des employeurs.

Les quatre écoles sous tutelle de la Direction générale de l'armement (École polytechnique, ISAE, ENSTA ParisTech et ENSTA Bretagne) ont naturellement des relations étroites avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec lesquels elles collaborent en matière de formations et de recherche. Elles développent des partenariats actifs avec des écoles et des universités étrangères, à travers notamment des accords de double diplôme et des échanges croisés d'étudiants.

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), établissement public administratif placé sous la tutelle du Premier ministre, organise chaque année un séminaire grandes écoles. Ce séminaire rassemble, durant quatre jours, une centaine d'élèves des grandes écoles militaires et des grands corps d'État, ainsi que ceux des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs

Le rapport Jeandel

Une étude, intitulée Sensibiliser et former aux enjeux de défense et de sécurité : quelle mission pour l'enseignement supérieur ?, a été conduite en 2010 par le médecin général Pierre Jeandel, alors président de la Commission armées-jeunesse.

Ce rapport suggère d'articuler l'enseignement de défense autour d'un triptyque qui présente l'intérêt de concerner à peu près toutes les filières :

- le concept de résilience, qui implique le citoyen dans sa propre sécurité en lui confiant une responsabilité active : une entrée en matière idéale, qui propose des thèmes de réflexion et de débat déclinables dans de nombreuses disciplines ;*
- la notion d'intelligence économique : sensibilisation à la préservation des intérêts nationaux, l'environnement des cadres étant mondialisé, et au besoin de spécialistes avertis et responsables pour réduire la vulnérabilité des entreprises ;*
- les spécificités et missions de l'outil militaire, avec initiation à la pensée stratégique : une armée n'existe que parce qu'elle sert des objectifs politiques définis au nom de la communauté des citoyens.*

appartenant à la Conférence des grandes écoles, avec pour objectif de permettre aux futurs cadres de haut niveau de se rencontrer et de réfléchir ensemble sur les problématiques et enjeux de la défense et de la sécurité.

La défense au sein de l'enseignement supérieur

En dehors des écoles de la défense, les enjeux de défense commencent à être développés dans les filières de l'enseignement supérieur. Au niveau licence notamment, où l'étude de cette thématique reste trop ponctuelle (conférences et séminaires) et tributaire de liens personnels et d'initiatives locales, souvent d'ailleurs dans le cadre de partenariats avec des associations de réservistes ou d'étudiants.

Des options généralistes, comme les Unités d'enseignement libre (UEL) défense, sont toutefois en cours de développement (par exemple à l'université de Nice) et devraient connaître une audience accrue. Une autre perspective de développement réside dans la diffusion, dès la licence et tout au long des cursus, des Unités d'enseignement d'ouverture (UEO, complémentaires aux Unités d'enseignement fondamentales propres à chaque discipline) adaptées à chaque filière et à chaque niveau, le but étant que chacun trouve une offre attractive, ciblée et institutionnellement valorisée.

Cette offre apparaît dans le second cycle, bien que de façon variable selon les masters et établissements. L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) organise à l'École militaire, à Paris, des séminaires qui regroupent environ 80 étudiants en master 2 « Sécurité et défense ». Élaborés en concertation avec les professeurs, ils constituent un complément pratique de leurs enseignements.

Ces séminaires se déroulent, à raison de trois par an, au cours d'une semaine. Ils comportent des conférences débats, des travaux de comité et des échanges avec des officiers supérieurs des trois armées et de la Gendarmerie nationale, ainsi que la visite d'une unité opérationnelle. L'université Lyon 3 (Jean Moulin) a ainsi introduit, en partenariat avec l'IHEDN, une spécialité Relations internationales, sécurité et défense dans son parcours de recherche de master 2 « Sécurité internationale et défense » à la suite d'un cursus de master 1 « Relations internationales, sécurité et défense. »

Dans la lignée du rapport Jeandel (lire l'encadré ci-contre), un pas significatif a été franchi avec la publication, en janvier 2012, du référentiel de compétences Intelligence économique et nouveaux risques du XXI^e siècle, qui propose une formation dans ces domaines en même temps qu'une sensibilisation à la citoyenneté et à l'esprit de résilience. Avec ses deux volets, le référentiel peut être déployé aussi bien dans les cursus universitaires qu'au sein des grandes écoles d'ingénieurs et de management, aux niveaux licence, master et doctorat.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale d'avril 2013 encourage cette démarche : « Un effort particulier et prioritaire doit être engagé en direction des futurs dirigeants publics et privés. Il apparaît indispensable que ceux-ci bénéficient, à un ou plusieurs moments de leur cursus de formation, d'un enseignement sur la stratégie de défense et de sécurité nationale. La mise en place de modules de formation ad hoc ou de stages dans les unités des forces armées à destination des [...] étudiants devra être développée. Il apparaît souhaitable que ce type d'initiation soit, à terme, généralisé à l'ensemble



Développer les liens entre défense et enseignement supérieur.

des institutions d'enseignement supérieur » (page 123). Pour développer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de la défense, redynamisés par la signature début 2014 d'un nouveau protocole entre les ministères concernés, il existe un réseau riche de potentiel, encore trop peu exploité. Après les communes (les correspondants défense) et les établissements scolaires du secondaire (les relais défense), l'enseignement supérieur s'est également doté de « référents enseignements de défense », nommés par chaque président d'université ou directeur d'école et animés par le Délégué ministériel pour l'éducation à la défense. Institués dans le protocole de 2007, ils ont pour mission, sous l'autorité du Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), nommé dans chaque université, l'information des étudiants sur les offres existantes et la promotion de la culture de défense. À condition de densifier, de promouvoir et d'activer leur réseau, ils peuvent devenir un outil essentiel du rapprochement entre la défense et le monde universitaire.

« **Ce stage m'a conduit à prendre des initiatives et des responsabilités, à m'intéresser à tout et à aller vers les acteurs de terrain pour leur poser des questions.** »

Romain



© Marine nationale

Le ministère de la Défense propose aux jeunes des stages...

L'offre de stages du ministère de la Défense

Le ministère est un important pourvoyeur de stages au profit des jeunes de toutes origines et de tous niveaux scolaires ou universitaires. Cette offre contribue ainsi au lien armée-Nation en faisant découvrir le monde de la défense à de jeunes élèves et étudiants, en même temps qu'elle donne aux plus avancés l'opportunité d'une authentique expérience professionnelle. À la

demande du ministre, un groupe de travail a engagé une réflexion sur l'offre de stages de la défense, son adéquation par rapport aux besoins et l'organisation générale du dispositif.

C'est actuellement la Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) qui supervise la réglementation relative aux stages ; en termes de gestion, la DRH-MD et la Commission armées-jeunesse (CAJ) s'en sont respectivement réparti le pilotage en fonction du niveau et de l'objectif (initiation ou professionnalisation).

La gestion de l'offre et de la demande des stages a été rationalisée par la mise en ligne d'une « banque » dédiée sur le portail internet du ministère (www.defense.gouv.fr) et le recours depuis 2012 à un programme unique pour l'ensemble des stages proposés, afin de permettre une plus grande convivialité pour le candidat (recherche ciblée, bascule de domaine dès le second « clic » pour diriger automatiquement la recherche vers le type de stage adapté, notification « pourvu » quand le stage n'est plus disponible...). Seuls les stages de la filière médicale restent gérés en interne par le Service de santé des armées.

Près de 4 000 offres sont ainsi répertoriées sur le site du ministère, la plupart comprenant plusieurs places de stages (simultanément ou non). Au total, environ 13 000 jeunes bénéficient chaque année d'un stage au sein du ministère de la Défense.

Pour mieux faire connaître cette offre de stages, outre les moyens de communication habituels (affiches, site internet, liens sur des sites partenaires...), une circulaire d'application du protocole Défense - Éducation nationale - Enseignement supérieur et recherche de 2007 prévoyait la mise à contribution des relais défense des établissements de l'enseignement secondaire (*cf. en première partie le chapitre consacré*

à l'enseignement de défense) afin de « recenser les élèves ou étudiants en attente de stage, de séquence d'observation ou de période de formation en entreprise, et désireux d'accomplir ceux-ci au sein d'un établissement de la défense ou d'une unité militaire ». De son côté, le réseau des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC, cf. deuxième partie) est un relais naturel entre les services de la défense qui proposent des stages et les jeunes issus des quartiers défavorisés, à même de les informer des offres locales et, le cas échéant, de parrainer leur candidature.



... de tous niveaux et dans de très nombreuses spécialités.

• Les stages sous convention

La DRH-MD est aujourd'hui en charge de l'offre en direction des jeunes qui suivent un cursus scolaire ou universitaire devant être validé par un stage, depuis les séjours « découverte » de 3^e jusqu'au niveau bac+2. Les stages sous convention à partir de bac+3 jusqu'à bac+7 sont quant à eux gérés par la Commission armées-jeunesse.

Ces stages représentent 9 500 des 13 000 stagiaires annuels, qui sont considérés comme ressortissants

Les stages défense en chiffres

- 13 000 bénéficiaires par an
dont 9 500 du niveau 3^e à bac+2
3 500 du niveau bac+3 à bac+7
- 450 stages sous convention rémunérés
(d'une durée de 3 à 6 mois)
- 292 « contrats CAJ » (CDD de 3 mois non renouvelables) (chiffres 2012)

au Plan égalité des chances du ministère, dont 5 500 dans le secondaire (40 % des stages y sont attribués à des élèves issus de milieux défavorisés), et 4 000 (1 500 garçons et 2 500 filles) dans le supérieur jusqu'au niveau bac+2.

Certains stages sous convention, dont la durée peut aller jusqu'à six mois, peuvent être gratifiés. Le décret 2009-885 de juillet 2009 prévoit en effet la gratification (à 30 % du SMIC, soit 436 euros par mois en juillet 2013) des bacheliers effectuant un stage dans la fonction publique, lorsque sa durée est supérieure à deux mois. En 2012, environ 450 stages sous convention ont été gratifiés, pour un budget d'environ 2,5 millions d'euros.

• Les « contrats CAJ »

La Commission armées-jeunesse gère également chaque année quelque 300 contrats à durée déterminée, dits « contrats CAJ », intéressant les étudiants en formation bac+3 et au-delà. Il s'agit de CDD de trois mois non renouvelables, rémunérés au SMIC. Cette rémunération et cette expérience sont particulièrement intéressantes pour les candidats. Pour les services d'accueil du ministère, elle donne la



Les contrats CAJ sont une excellente opportunité pour les jeunes diplômés. Je me suis sentie très bien prise en compte, accueillie et intégrée.

Juliette



garantie d'un travail de qualité contre rémunération. Ce sont le besoin de l'employeur, le profil de l'étudiant, la durée d'accueil souhaitée et les contraintes du cursus universitaire qui orientent le tuteur vers un contrat CAJ ou un stage sous convention.

Les étudiants bénéficiaires se répartissent ainsi : 17 % en formation bac+3 ; 28 % en bac+4 ; 51 % en bac+5 ou venant d'obtenir leur master ; 4 % sont des doctorants ou suivent des formations équivalentes. Plus de la moitié sont donc des jeunes en fin de deuxième cycle universitaire, dont un cinquième a terminé ses études et est en recherche d'emploi. Le contrat accordé permet à ceux-ci de poursuivre et de préciser leurs investigations tout en acquérant une compétence supplémentaire qui valorise leur CV et en disposant d'une première rémunération.

En 2012, le budget annuel pour les contrats a été de 876 mois de vacances, soit l'équivalent de 292 contrats de trois mois. Comme pour les stages, les demandes sont très supérieures à l'offre, ce qui prouve l'attractivité de ces dispositifs.

Pour ceux qui veulent acquérir une expérience professionnelle

Le ministère de la Défense est le premier recruteur public. Pour être prêtes en permanence à remplir leurs missions, les armées doivent disposer de militaires capables d'un engagement physique intense en milieu hostile. La moyenne d'âge du personnel militaire est de 33 ans, caractéristique qui ne peut être maintenue que grâce à un recrutement constant de jeunes, de 15 000 à 20 000 par an (16 000 en 2012).

Ce *turn-over* important oblige à une parfaite maîtrise

du cycle jalonnant le parcours du militaire, depuis son engagement jusqu'à son retour à l'emploi civil. En l'espace de quelques années, les militaires sont ainsi recrutés, reçoivent une formation initiale et continue, apprennent un métier, acquièrent de l'expérience et un savoir-être avant d'entreprendre une deuxième carrière dans le secteur privé ou l'une des fonctions publiques.

Le recrutement de jeunes de tous niveaux

L'impératif de jeunesse des armées implique une gestion particulière des flux de personnel, intégrant une part importante de militaires sous contrat (dont la totalité des hommes du rang) qui n'ont pas vocation à faire une carrière longue mais constituent la majorité des forces vives des unités opérationnelles.

Le recrutement s'opère à tous les niveaux scolaires, de non-diplômé à bac+5, avec une forte proportion de niveau CAP ou BEP. De fait, plus de 60 % des recrutés sont des militaires du rang. Ils sont en majorité faiblement ou non diplômés, sans expérience et, pour certains, issus de milieux défavorisés. Facilitée par le port de l'uniforme, la discipline et la cohésion qui structurent toutes les activités, l'intégration des engagés ne souffre d'aucune forme de discrimination, chacun disposant des mêmes droits et des mêmes devoirs.

En ce qui concerne le recrutement de jeunes sans qualification, l'expérience de l'École des mousques est à souligner : depuis sa réouverture en 2009, elle permet chaque année à 180 jeunes déscolarisés de 16 ou 17 ans de suivre au Centre d'instruction naval de Brest une formation d'un an, assurée par un encadrement militaire et professoral sélectionné



et d'apprentissage d'un métier, tous y trouvent un encadrement, une solidarité et des valeurs qui marqueront durablement leur avenir.

Les contrats initiaux proposés varient de quelques années à 10 ans et sont renouvelables en fonction des besoins jusqu'à 20 ans et plus selon les armées. Tous les renseignements concernant les possibilités de recrutement sont disponibles dans la centaine de Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), répartis sur tout le territoire national et dont la liste est disponible sur le site internet du ministère : www.defense.gouv.fr.



La défense toujours présente à bord du train de l'égalité des chances.

utilisant des méthodes pédagogiques innovantes et pragmatiques, avant d'être recrutés par la Marine nationale.

Pour de nombreux jeunes, l'engagement se présente donc comme une chance à saisir, qu'il s'agisse simplement d'acquérir une première expérience ou de faire une carrière complète dans l'une des 55 filières professionnelles recensées dans le Référentiel des emplois de la défense (REDEF)³. Au-delà des perspectives de formation

Une double formation

La formation initiale, militaire d'une part et professionnelle d'autre part, permet de transformer aussi rapidement que possible les jeunes recrues en militaires opérationnels aptes à remplir une fonction. Les armées disposent pour cela d'écoles et centres de formation adaptés à leurs besoins.

Officiers, sous-officiers et militaires du rang commencent tous leur carrière par une période de formation militaire initiale qui leur permet d'appréhender l'environnement spécifique des armées, leurs règles et leurs usages. Beaucoup y vivent une première expérience de la vie en collectivité, les préparant à des situations qu'ils vivront ensuite régulièrement, en manœuvre et en opération extérieure. Cette formation dépasse largement le seul cérémonial militaire. Il s'agit d'inculquer à chacun les principes essentiels de savoir-être, les modes de dialogue avec les supérieurs et les subordonnés, les conditions d'engagement de la force, les règles essentielles de sécurité, etc. La formation militaire initiale est

3. Le REDEF recense 17 familles professionnelles, 55 filières professionnelles et 418 emplois types de la défense.

Gravir « l'escalier social » dans les armées

La possibilité de progression à tout moment de la carrière, associée à la motivation, au courage et au mérite, est un marqueur important du fonctionnement interne des armées. En dépit de la modernisation des matériels en service et de la technicité qu'ils requièrent, malgré une évolution de la société qui accorde une importance croissante aux diplômés, les armées parviennent à maintenir un recrutement au juste niveau et à encourager la promotion interne pour satisfaire leurs besoins.

Les valeurs fondamentales de cohésion, d'esprit d'équipe et de solidarité qui les caractérisent donnent un sens collectif aux efforts individuels. Les démarches visant à gravir une par une les marches de l'« escalier social » – terme préférable à celui d'« ascenseur social », car il implique un effort personnel – sont donc systématiquement encouragées et accompagnées pour que chacun puisse donner la pleine mesure de son investissement et de ses capacités intellectuelles, morales et physiques.

L'avancement au sein d'une même catégorie (militaire du rang, sous-officier, officier), concrétisé par un changement de grade, est un premier niveau de reconnaissance des

compétences acquises et d'officialisation d'une aptitude à exercer des responsabilités supérieures, notamment en termes d'encadrement. En 2012, 13 % des militaires ont ainsi bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

Un deuxième niveau de progression consiste pour de nombreux militaires (environ 4000 en 2012) à changer de catégorie, passant de volontaire à militaire du rang, de militaire du rang à sous-officier ou de sous-officier à officier. Depuis quelques années, certaines femmes et certains hommes du rang, remarqués et encouragés par leur hiérarchie, ont même l'opportunité d'accéder directement par concours au corps des officiers.

Au bilan, si l'équilibre dans chaque corps entre recrutement par promotion interne et recrutement externe varie selon les armées et dépend des niveaux de qualification exigés dans les différents métiers, pour autant la part réservée à la promotion interne (recrutement au sein du corps inférieur) est toujours importante.

Toutes armées confondues, en 2012, 50 % des sous-officiers recrutés ont été sélectionnés parmi les militaires du rang, tandis que plus de 40 % des nouveaux officiers étaient issus du corps des sous-officiers.

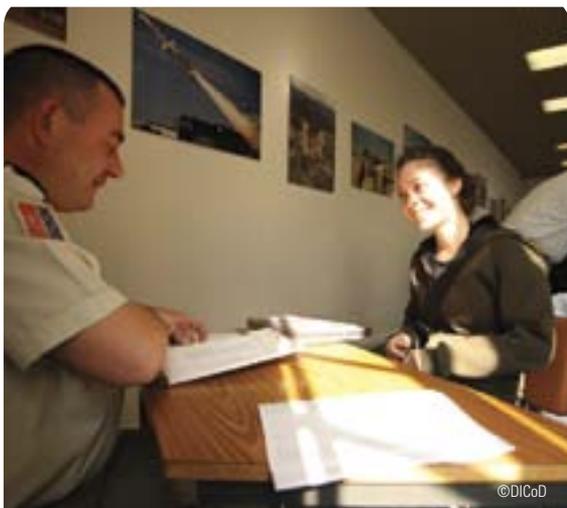


Après mon bac, j'ai poursuivi un peu mes études puis je suis entrée dans un centre de recrutement. Je ne savais pas ce que je voulais faire. Aujourd'hui, je suis pilote et super fière.

Lieutenant Sergine D., pilote d'hélicoptère



généralement suivie d'une formation à une spécialité du métier, qui dépend des catégories de personnel, des niveaux de technicité à atteindre, de l'étendue des compétences nécessaires à la tenue d'un premier poste. Toutes les armées et services disposent de centres de formation adaptés à leurs besoins spécifiques. Chaque fois que cela est possible, notamment lorsque l'exercice du métier est identique



Recrutement et formation : un rôle social essentiel.

ou très proche, les formations sont dispensées par un centre unique interarmées.

Une fois formés, les jeunes recrutés sont affectés dans leurs unités. La mise en pratique des formations suivies est facilitée par le principe du tutorat, qui leur permet de se faire parrainer par des anciens, plus expérimentés.

En sus de la formation initiale, les militaires bénéficient

régulièrement au cours de leur carrière d'opportunités de progression. Sanctionnées ou non par un examen professionnel, ces formations les préparent aux épreuves de changement de grade ou de catégorie lorsqu'ils en ont la capacité et l'ambition, ou de métier si cela s'avère nécessaire.

Le jeune engagé bénéficie donc, quelle que soit sa catégorie, d'une double formation, militaire et professionnelle, qui le rend apte à l'exercice d'un métier militaire et à y progresser avant de se reconverter.

La reconversion

Les armées, on l'a vu ci-dessus, doivent préserver le principe de jeunesse de leur personnel et maintenir une proportion importante de militaires effectuant des carrières courtes. Si la moyenne d'âge est de 33 ans, c'est aussi autour de cet âge qu'interviennent le plus grand nombre des départs, lesquels ont concerné environ 20 000 militaires en 2012.

Cette politique de renouvellement systématique des effectifs ne peut être réalisée dans la durée que si elle s'accompagne d'un dispositif efficace facilitant le retour à l'emploi civil des engagés qui quittent l'institution après des contrats courts. Il en va de l'avenir de ces jeunes et de l'attractivité des armées. La reconversion est donc indissociable du parcours professionnel des militaires dans le schéma recrutement - formation initiale - formation continue - aide à la reconversion.

Le ministère en a fait une priorité en créant, en 2009, Défense Mobilité, l'Agence de reconversion

Sportifs de haut niveau : une armée de jeunes champions

Le ministère de la Défense compte dans ses rangs près de 130 Sportifs de haut niveau de la défense (SHND). Militaires ou civils, ces hommes et ces femmes conjuguent carrières sportives et professionnelles. Ils servent de modèle en interne aux armées et à la Gendarmerie nationale pour promouvoir la pratique du sport, essentielle à l'exercice du métier des armes. Trait d'union entre l'armée et la Nation, ils portent les valeurs communes au sport et à la défense : courage, discipline, sens de l'effort, dépassement de soi, respect de l'adversaire.

La professionnalisation des armées a entraîné une modification de l'organisation du sport militaire. En 2002, le célèbre bataillon de Joinville, qui avait accueilli plus de 21 000 athlètes en 45 ans, a été dissous, ce qui a rendu nécessaire la mise en place d'un nouveau dispositif spécifique destiné aux sportifs de haut niveau de la défense. Le ministre de la Défense et le ministre des Sports ont signé en 2003 un accord-cadre pour le développement du sport au sein des armées, qui sera renouvelé début 2014.

Au total, 127 militaires et civils de la défense (83 hommes dont 5 handisport et 44 femmes) sont reconnus sportifs de haut niveau par le ministère des Sports dans 23 disciplines. Certains se sont particulièrement illustrés lors des derniers Jeux olympiques de Londres en 2012 : les médaillés d'or Florent Manaudou (natation, 50 m nage libre), Julie Bresset (cyclisme, VTT cross-country), Émilie Fer (canoë-kayak, slalom K1),

Alain Bernard (natation, relais 4 x 100 m nage libre), le médaillé d'argent Michaël d'Almeida (cyclisme sur piste, vitesse par équipe), et les médaillés de bronze Jonathan Lobert (voile, dériveur Finn) et Audrey Tcheuméo (judo, moins de 78 kg). Au total, sur les 34 médailles (dont 11 d'or) ramenées par la délégation française, 7 (dont 4 en or) ont été obtenues par les SHND.

Aux Jeux paralympiques, sur 5 représentants de la Défense, 3 sportifs ont remporté une médaille : l'or pour Cédric Fèvre Chevalier (tir à la carabine) l'argent pour Stéphane Houdet (tennis fauteuil simple) et le bronze pour Stéphane Houdet et Michaël Jeremiasz (tennis fauteuil double).

Aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010, l'équipe de France militaire de ski avait remporté 4 médailles dont 1 en or sur les 11 ramenées par la délégation française. Aux JO d'hiver de Sotchi, en février 2014, la France pourra compter sur l'équipe de France militaire de ski pour défendre nos couleurs.

Par ailleurs, garant du maintien en condition opérationnelle des militaires, indispensable à l'accomplissement de leurs missions, le Centre national des sports de la défense (CNSD) de Fontainebleau, composé de l'École interarmées des sports (EIS) et du Centre sportif d'équitation militaire (CSEM), est en charge de l'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS) et des formations spécialisées de la filière « sports équestres ». Ainsi, le CNSD accueille chaque année plus de 1 000 stagiaires et 80 chevaux en formation. Une quarantaine de spécialistes de haut niveau délivrent un enseignement complet, dans plus de 35 disciplines, afin de former les moniteurs et instructeurs sportifs des unités.



©DlCoD

Jean-Yves Le Drian, entouré de plusieurs sportifs de la défense médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres, en 2012. De gauche à droite : Julie Brisset, Cédric Fèvre Chevalier, Émilie Fer, Florent Manaudou, Jonathan Lobert, Audrey Tcheuméo, Michaël Jeremiasz, Alain Bernard.



C'est une épreuve de chercher un travail. Il y a des professionnels pour nous aider. Par leur biais, j'ai pu accéder à un poste que je n'espérais pas.

Isidore



de la défense (ARD). L'action de cet organisme, destinée à assurer la transition professionnelle des ressortissants de la défense et à nouer des partenariats avec des acteurs privés et publics ayant des besoins en adéquation avec les profils des candidats, a permis de



Un dispositif efficace pour le retour à l'emploi civil.

guider vers l'emploi un nombre croissant des jeunes quittant le ministère. L'objectif est de valoriser auprès des partenaires les compétences, mais aussi les valeurs et le savoir-être acquis par ces jeunes qui constituent un vivier de candidats formés, motivés et immédiatement opérationnels, tant pour les entreprises que pour les fonctions publiques.

Outre la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement, le ministère facilite l'obtention de diplômes reconnus par Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et dispose même, pour ceux dont le métier n'est pas directement transposable hors des armées, d'un Centre militaire de formation professionnelle (CFMP) permettant la réalisation d'un projet professionnel différent. Des efforts particuliers ont également été entrepris en faveur des très jeunes militaires du rang (moins de 4 ans de service) dont l'expérience professionnelle et le bagage académique sont faibles.

Au total, près de 75 % des militaires faisant appel aux services de Défense Mobilité ont été reclassés dans le secteur privé ou les fonctions publiques en 2012.

Insertion et cohésion

À travers ses classes préparatoires et ses écoles, son offre de stages, ses multiples partenariats, son recrutement nombreux et varié, les formations qu'elle propose et la reconversion qu'elle prépare pour ceux qui la quittent après un contrat ou un volontariat, la défense permet chaque année à plusieurs dizaines de milliers de jeunes d'accéder à la vie professionnelle dans les meilleures conditions. Ce faisant, elle ne se contente pas de recruter les talents et les compétences dont elle a besoin : elle joue aussi un rôle essentiel en faveur de l'insertion sociale des jeunes et de la cohésion nationale.

Respect et réciprocité

On l'aura compris en lisant les pages qui précèdent, la défense est toujours bien présente dans la vie des jeunes Français du XXI^e siècle. Comme le dit la couverture de cette brochure, elle offre à tous ces jeunes, quels qu'ils soient, des clés pour les aider à construire leur vie, que ce soit dans leur formation en tant que futurs citoyens libres et responsables, dans leur aspiration à une véritable égalité des chances, ou dans leur volonté de réussir leur insertion sociale et professionnelle.

Cette démarche est nécessairement interactive. Pour qu'elle produise des résultats, il est indispensable que les jeunes soient intéressés par cette main tendue, sachent la saisir et en tirer pour eux-mêmes le plus grand bénéfice possible. Pour en arriver là, encore faut-il qu'ils soient informés des dispositifs existants : tel est l'objectif de ce document et des très nombreuses actions de communication mises en œuvre par le ministère de la Défense.

Car cette démarche n'est en aucun cas unilatérale. Si les jeunes peuvent retirer beaucoup de leurs relations avec la défense, ils peuvent aussi lui apporter beaucoup.

Beaucoup par leur enthousiasme, leur sens de l'engagement, leur altruisme, leur volonté de changer les choses, en un mot leurs valeurs.

Beaucoup par leur incroyable capacité d'adaptation au changement, aux situations nouvelles, en particulier aux évolutions technologiques, si nombreuses et rapides de nos jours.

Les relations qui lient la jeunesse et la défense sont en conséquence des rapports « gagnant-gagnant », fondés sur un respect mutuel et une authentique réciprocité. Or, comme chacun le sait, respect et réciprocité constituent le socle des relations qui durent et se renforcent au fil du temps. Celles entre les jeunes et la défense sont donc promises à un bel avenir.



© EN / Marine nationale

Défense et jeunesse : une relation « gagnant-gagnant ».

Adresses & contacts

Centres d'information et de recrutement des forces armées – CIRFA

- Armée de Terre : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>
- Armée de l'Air : <http://air-touteunearmee.fr>
- Marine nationale : <http://www.etremarin.fr/nous-rencontrer>

Centre d'instruction naval de Brest - CIN :

<http://www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations/ecole-des-mousses/centre-d-instruction-naval-de-brest>

Centre national des sports de la défense - CNSD : <http://www.sports.defense.gouv.fr/>

Commission armées-jeunesse - CAJ :

École militaire, Case 20, 1, place Joffre, 75700 Paris SP 07 ; <http://www.defense.gouv.fr/caj>

Défense mobilité : <http://www.defense-mobilite.fr/>

Délégation à l'information et à la communication de la défense - DICOd :

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/ministere/organisation/organisation-du-ministere-de-la-defense/organismes-dependant-du-ministre/la-delegation-a-l-information-et-a-la-communication-de-la-defense-dicod>

Délégués militaires départementaux - DMD

- Ile-de-France : <http://www.garnison-paris.terre.defense.gouv.fr/zone-de-defense/zone-de-defense-dmd.html>
- Dans les départements : voir le site internet de chaque préfecture

Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances - DMJEC :

École militaire, Case 20, 1, place Joffre, 75700 Paris SP 07 ;
<http://www.defense.gouv.fr/jeunes/egalite-des-chances/le-dmjec>

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives - DMPA :

<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga/son-organisation/directions-et-services/direction-de-la-memoire-du-patrimoine-et-des-archives-dmpa>

Direction du service national - DSN : <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga/son-organisation/directions-et-services/direction-du-service-national-dsn/direction-du-service-national-dsn>

Écoles de la défense

- École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/>
- École navale : <http://www.ecole-navale.fr/>
- École de l'air : <http://ecole-air.fr/>
- École polytechnique : <http://www.polytechnique.edu/>
- Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAé : <http://www.isae.fr/>
- École nationale supérieure de techniques avancées – ENSTA Paris Tech : <http://www.ensta-paristech.fr/>

-
- École nationale supérieure de techniques avancées – ENSTA Bretagne : <http://www.ensta-bretagne.fr/>
 - École de santé des armées – ESA : <http://www.esa.sante.defense.gouv.fr/>
 - École du commissariat des armées – ECA : <http://www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr/ECA/>
 - École des officiers de la Gendarmerie nationale – EOGN : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>
 - École nationale des sous-officiers d'active – ENSOA : <http://www.ensoa.terre.defense.gouv.fr>
 - École de maistrance : <http://www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations/ecole-d-officiers-mariniers-maistrance/ecole-de-maistrance>
 - École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA) : <http://www.efsoaa.air.defense.gouv.fr/>

Établissement public d'insertion de la défense - EPIDe : <http://www.epide.fr/>

Institut des hautes études de défense nationale - IHEDN : <http://www.ihedn.fr/>

Lycées de la défense

- Prytanée militaire de La Flèche : <http://www.prytanee-national-militaire.fr/>
- Lycée de Saint-Cyr-l'École : <http://www.lm-st-cyr.fr/>
- Lycée d'Autun : <http://lyc71-militaire.ac-dijon.fr/>
- Lycée d'Aix-en-Provence : <http://lycee-militaire-aix.fr/site/>
- Lycée naval de Brest : <http://www.lyceenaval.org/>
- École des pupilles de l'Air de Grenoble : <http://air-touteunearmee.fr/organisation/ecoles/8988/ecole-des-pupilles-de-l-air.html>

Ministère de la Défense :

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP 07 ;
<http://www.defense.gouv.fr/>

Plan Égalité des chances - PEC : <http://www.defense.gouv.fr/jeunes/egalite-des-chances>

Réserve citoyenne - Réserve opérationnelle :

<http://www.defense.gouv.fr/reserves/monde-de-la-reserve/conseil-superieur-de-la-reserve-militaire>

Secrétariat général pour l'administration - SGA : <http://www.defense.gouv.fr/sga>

Service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Service militaire adapté - SMA : <http://www.le-sma.com/>

Stages de la défense : <http://www.stages.defense.gouv.fr/>

Trinômes académiques :

<http://www.defense.gouv.fr/educadef/defense-et-citoyennete/enseignement-de-defense-a-l-ecole/trinomes-academiques>

Remerciements

Nous tenons à remercier les ministères, organismes, directions et services ci-dessous, qui ont contribué à la réalisation de cette brochure.

- Agence de reconversion de la défense « Défense Mobilité »
- Centre national des sports de la défense
- Commission armées-jeunesse
- Délégation à l'information et à la communication de la défense
- Direction de l'enseignement militaire supérieur
- Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
- Direction des ressources humaines de l'armée de Terre
- Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air
- Direction du personnel militaire de la Marine nationale
- Direction du service national
- Direction générale de l'armement
- Établissement public d'insertion de la défense
- État-major des armées
- Institut des hautes études de défense nationale
- Ministère de l'Éducation nationale
- Secrétariat général pour l'administration
- Service militaire adapté / ministère des Outre-Mer

Chef de projet: Gérard Gachet, Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC)

Rédaction: colonel Christophe Danneels, Frédéric Jonnet

Chef du bureau des éditions: capitaine de frégate Jérôme Baroë

Maquette / direction artistique: Jean-Charles Mougeot

Iconographes: Christophe Deyres, Carole Vennin

Secrétariat de rédaction: Isabelle Arnold

Fabrication: Thierry Lepsch



Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense

@Création Dicod - décembre 2013 - www.defense.gouv.fr



dmjec
Délégué ministériel à la jeunesse
et à l'égalité des chances

École militaire
1, place Joffre, 75700 Paris SP 07



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE**

www.defense.gouv.fr